LIVRET DES DOCTORANT·E·S ET DOCTEUR·E·S DU CESSP

2026-2027

CENTRE EUROPEEN DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCE POLITIQUE

Sommaire

Avant-propos **5**
Préambule **6**
Liste des acronymes **7**
I. Le Cadre Institutionnel **9**
A. Deux types d'institutions ***9***
1. Les établissements d'enseignement : l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'EHESS 9
2. Le laboratoire de recherche : le CESSP (Centre européen de sociologie et de science politique) 9
i. Organisation du CESSP 10
ii. Être membre du CESSP 10
B. Trois sites ***11***
1. Site « Sorbonne » (CESSP, ED de Science politique) 11
2. Site « Raspail » (CESSP, ED EHESS) 13
C. Responsables & contacts ***13***
II. Les activités de recherche au laboratoire **16**
A. Les axes de recherche du laboratoire ***16***
1. AXE 1 : « Going global ? » Processus d'internationalisation et d'européanisation (en cours de redéfinition) 16
2. AXE 2 : Pouvoirs et rapports de domination 18
3. AXE 3 : Production et diffusion des savoirs et des biens culturels 20
B. Les séminaires ***22***
III. La communauté des doctorant·e·s et Docteur·e·s du CESSP **23**
A. Les Assemblées Générales et temps collectifs ***23***
1. L'Assemblée Générale du CESSP 23
2. L'Assemblée Générale des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP 23
3. La rentrée des doctorant·e·s du CESSP 23
4. La réunion de rentrée de l'ED 119 (Sorbonne) 23
5. La réunion de rentrée de l'ED 286 24
6. L'Assemblée Générale des doctorant·e·s de l'ED 119 24
7. Les cafés du CESSP 24
B. Les représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s ***24***
1. Les équipes par site Raspail et Sorbonne 25
2. Représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s des axes du CESSP 25
3. Représentant·e·s des docteur·e·s du CESSP 26
4. Représentant·e·s des doctorant·e·s de l'ED 119 de Science Politique (Paris I) 26
5. Représentant·e·s des doctorant·e·s de l'UFR 11 de Paris 1 26
6. Représentant·e·s à l'ED 286 (EHESS) 26
C. Les situations de VSS pendant la thèse ***27***

1. Situations et ressources 27
2. Groupe de référent·es du CESSP sur les VSS 28
3. Dispositif VSS à Paris 1 : 29
4. La cellule de veille et d'information sur le harcèlement sexuel à l'EHESS : 29
5. Les associations 29
6. Les syndicats étudiants : 30
7. Le Défenseur des Droits : 30
8. Direction des affaires juridiques et des achats : 30
D. Les listes de diffusion ***30***
1. Les listes de diffusion professionnelles 30
2. Les listes de diffusion du laboratoire 30
3. Les listes de diffusion des doctorant·e·s et docteur·e·s 31
E. Associations et syndicats de doctorant·e·s et docteur·e·s ***31***
IV. Doctorant·e et Docteur·e au CESSP: carrières et statuts **32**
A. Réaliser une thèse ***32***
1. Les écoles doctorales 33
2. Les prérequis de l'inscription en thèse 33
1. Durée de la thèse 34
2. Relation avec le·la directeur·trice de thèse 34
3. Le comité de suivi (CSI) 35
4. Se former pendant la thèse 36
B. Les doctorant·e·s étranger·e·s ***37***
C. Visite médicale de prévention ***38***
D. Les différents financements de thèse ***38***
1. Les contrats doctoraux 38
2. Les CIFRE 39
3. Les COFRA 40
4. Autres contrats doctoraux, contrats et bourses 40
E. Enseigner : sous quels statuts ? ***41***
1. L'enseignement des doctorant·e·s en contrat doctoral 41
2. Sur le statut de vacataire 42
3. La question des CDD d'enseignement 44
4. Les attaché·e·s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) 44
5. Les ressources de l'enseignement 45
F. Soutenance et diffusion des thèses ***50***
1. Formalités administratives : généralités 50
2. La composition du Jury de soutenance 50
3. Les calendriers 51
4. Photocopies et impressions de thèse 51
5. Modalités de dépôt et de diffusion des thèses 52
6. Soutenance de thèse 52

G. Après la thèse : les débouchés professionnels ***53***
1. Docteur·e·s et postdoctorant·e·s 53
2. Le concours de maître ou maîtresse de conférences (MCF) 54
3. Recrutement comme Professeur·e·s des Universités au concours externe 57
4. Le recrutement au CNRS comme chargé·e de recherche 58
5. Se renseigner sur le suivi des postes 59
6. Le recrutement hors de l'université 60
V. Les Ressources à disposition **62**
A. Espaces de travail, bibliothèques et documentation ***62***
1. Espaces de travail pour doctorant·e·s 62
i. Salle des doctorant·e·s CESSP - site EHESS 62
ii. Salle des doctorant·e·s CESSP - site Sorbonne 62
iii. Bureaux - site Pouchet 62
iv. Campus Condorcet - Humathèque 63
v. Réservation de salle pour une réunion ou une activité de recherche 63
2. Bibliothèques 64
i. L'Humathèque 64
ii. La bibliothèque Jacques Lagroye (Paris I Panthéon-Sorbonne) 64
iii. La Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) 64
iv. La bibliothèque de Sciences Po 65
v. La bibliothèque de l'ENS 65
3. Documentation 66
i. Consultation de thèses 66
ii. Accès à des revues en ligne 66
iii. Accès à la presse 67
B. Ressources informatiques et listes de diffusion ***67***
1. Page sur le site internet du CESSP 67
2. Adresses mail et carte professionnelle 67
3. Recensement des outils d'aide à la recherche 67
4. Les logiciels en accès libre 68
5. Les logiciels payants dont dispose le laboratoire 68
C. Financements de colloques, terrains, et autres activités scientifiques ***70***
1. Financements des écoles doctorales (ED) 70
2. Financements du laboratoire 71
i. Le financement des activités individuelles et collectives 71
ii. Le financement des auditions 72
iii. Traduction et soutien à la publication 72
iv. La question des missions et des frais de missions 72
3. Les autres aides (liste non exhaustive) : aides au terrain et mobilités internationales 73
Historique des auteur·e·s et contributeur·trice·s au livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP **77**

Annexes : Les activités du laboratoire 2024-2025 **80**
A. Les Séminaires du Laboratoire **80**
B. Journées d'études, séminaires doctoraux **83**
C. Ateliers et séminaires animés par les doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP **84**
D. Enquêtes collectives **85**
E. Ateliers de l'EHESS **86**

AVANT-PROPOS

Ce livret a été réalisé par des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP, avec l'appui des personnels administratifs et scientifiques du laboratoire et des institutions proches. Les propos présents dans ce livret n'engagent en rien la responsabilité du CESSP ou des institutions qui y sont citées.

Un historique des auteur·e·s et contributeur·trice·s au livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP est disponible à la fin du livret.

Ce livret est également disponible dans sa version en ligne sur le site du laboratoire, rubrique « Formation à la recherche > Accueil des doctorants » : https://www.cessp.cnrs.fr/Accueil-des-doctorants. Vous y trouverez également l'ensemble des documents administratifs mentionnés dans les pages suivantes.

PRÉAMBULE

Vous êtes inscrit·e comme doctorant·e sous la direction d'un·e membre du Centre Européen de Sociologie et de Science Politique au sein duquel vous avez été accepté·e sur candidature. Vous êtes docteur·e associé·e ou post-doctorant·e rattaché·e au CESSP. Vous faites partie, vous aussi, de ce laboratoire. Soyez-y bienvenu·e !

Être membre du CESSP, c'est d'abord être dans une institution qui s'inscrit dans un environnement de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Vous trouverez ici une présentation de l'organisation et du fonctionnement de ce laboratoire, ainsi que des établissements auxquels il est adossé. Vous connaîtrez en particulier le fonctionnement des différentes instances dans lesquelles vous pourrez vous investir.

Être membre du CESSP, c'est bien sûr s'inscrire dans un environnement de recherche. Vous pourrez lire, dans les pages qui suivent, un descriptif des axes de recherche du laboratoire ainsi que des espaces d'échange qu'il offre. Vous allez pouvoir vous y inscrire par votre travail de thèse et post-thèse et votre participation à des activités collectives.

Être membre du CESSP, c'est aussi appartenir à la communauté des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP et plus généralement être jeune chercheur·se dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous trouverez dans ce livret des informations sur vos élu·e·s ainsi que sur nos outils d'échanges et de débat (listes de diffusions et rencontres).

Être membre du CESSP, c'est également y réaliser une partie de sa carrière comme doctorant·e ou docteur·e. Vous disposerez d'informations sur le parcours doctoral, sur la diversité des statuts, la question de l'enseignement ainsi que les possibilités de recrutement en tant que doctorant·e ou docteur·e dans le monde de l'ESR.

Être membre du CESSP, ce sont enfin des ressources intellectuelles et matérielles, destinées à faciliter votre travail. Vous trouverez, dans la dernière partie de ce livret, une compilation d'informations pratiques sur l'accès aux bibliothèques, les ressources numériques, ainsi que les possibilités de financements.

Les doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP ont imaginé ce livret pour vous aider à trouver votre place dans ce nouvel environnement, à en tirer le meilleur parti mais aussi à en devenir actrice ou acteur.

Les représentant·e·s des doctorant·e·s du CESSP sont à votre disposition pour vous aider, n'hésitez pas à les contacter à repdoccessp@gmail.com.

Liste des acronymes

ANCMSP : Association Nationale des Candidat·e·s aux métiers de la science politique

ANRT : Association Nationale Recherche Technologie

ARE : Allocation d'aide au retour à l'emploi

ASES : Association des sociologues enseignant·e·s du supérieur

ASS : Allocation de solidarité spécifique

ATER : Attaché·e temporaire d'enseignement et de recherche

ATV : Agent·e temporaire vacataire

BIS : Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne

CESSP : Centre européen de sociologie et de science politique

CEV : Chargé·e d'enseignement vacataire

CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche

CM : Cours magistral

CNU : Conseil national des universités

CRPS ou Paris 1-CRPS : Ancien Centre de recherches politiques de la Sorbonne, cet acronyme n'est plus utilisé aujourd'hui.

CSE ou EHESS-CSE : Ancien Centre de sociologie européenne, cet acronyme n'est plus utilisé aujourd'hui.

CSI : Comité de suivi individuel de thèse

ED : Ecole doctorale

EHESS : École des hautes études en sciences sociales

ENT : Espace numérique de travail

EPI : Espace pédagogique interactif

EPST : Établissement public à caractère scientifique et technologique

ESR : Enseignement supérieur et de la recherche

FMSH : Bibliothèque de la Fondation Maison des sciences de l'homme

HDR : Habilitation à diriger des recherches

ITA : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs

LRU : Loi relative aux libertés et Responsabilités des Universités

MCF : Maître ou maîtresse de conférences

PU : Professeur·e des universités

REPDOC : Représentant·e·s des doctorant·e·s

RSA : Revenu de solidarité active

TD : Travaux dirigés

UFR : Unité de formation et de recherche

UMR : Unité mixte de recherche

VSS : Violences sexistes et sexuelles

I. Le Cadre Institutionnel

A. Deux types d'institutions

Les doctorant·e·s du CESSP sont à la fois des étudiant·e·s relevant d'un établissement d'enseignement supérieur et des chercheur·e·s appartenant à un laboratoire.

1. Les établissements d'enseignement : l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'EHESS

Ces établissements disposent d'instances centrales, qui gèrent l'enseignement et la recherche : programmes et contrats de recherche, recrutement d'enseignant·e·s-chercheur·e·s et d'ATER, etc.

Les doctorant·e·s du CESSP inscrit·e·s à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne relèvent principalement de l'Ecole doctorale de science politique (ED 119), rattachée à l'UFR 11 (qui est le département de science politique de Paris I), plus rarement de l'Ecole doctorale d'économie (ED 465), rattachée à l'UFR 02 (qui est le département d'économie de Paris I).

Les doctorant·e·s du CESSP inscrit·e·s à l'EHESS relèvent de l'Ecole doctorale de sciences sociales (ED 286), qui est organisée en formations doctorales (qui équivalent pour certaines d'entre elles à des distinctions disciplinaires ou à des distinctions en termes d'établissements de co-accréditation : notamment pour les doctorant·e·s du CESSP, les formations Sociologie, Sciences de la société, Arts et Langage et Philosophie et Sciences Sociales, Sciences Sociales et Genre).

Le rôle d'une école doctorale est de définir la politique doctorale (conditions d'inscription et de réinscription en thèse, allocation de contrats doctoraux, organisation du parcours doctoral, notamment mise en place d'ateliers méthodologiques pour les doctorant·e·s, etc.). Aussi les doctorant·e·s du CESSP, selon leur école doctorale de rattachement, ne seront pas soumis aux mêmes règles.

2. Le laboratoire de recherche : le CESSP (Centre européen de sociologie et de science politique)

Notre laboratoire, le CESSP, est une unité mixte de recherche (UMR 8209). Ses membres sont des enseignant·e·s-chercheur·e·s universitaires de Paris 1 ou de l'EHESS, des chercheur·e·s du CNRS et des ingénieur·e·s, technicien·ne·s et personnel·e·s administratif·ve·s. Ces trois établissements sont ses trois tutelles.

Le CNRS et les EPST

Une **UMR** (unité mixte de recherche) doit réunir universitaires et chercheur·e·s, ces dernièr·e·s étant rattaché·e·s à ce qu'on appelle les **EPST** (établissements publics à caractère scientifique et technologique).
Liste des EPST en France :

- le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
- l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
- l'Institut national d'études démographiques (INED)
- l'Institut national de recherche agronomique (INRA)
- l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)
- l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
- l'Institut de recherche pour le développement (IRD)
- l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)

Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est un organisme public de recherche placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESR), et chargé d'organiser la production du savoir. Il a un rôle de coordination et de « gouvernance » de la recherche scientifique, pour lequel il s'appuie sur plus de 1200 unités de recherche et de service.

i. Organisation du CESSP

Créé en janvier 2010, le CESSP est issu de la fusion du Centre de recherches politiques de la Sorbonne (CRPS) et du Centre de sociologie européenne (CSE). Il est dirigé par un directoire composé du ou de la directeur/rice du laboratoire, et de deux directeur/trices adjoint·e·s, l'un·e côté Sorbonne ou Pouchet et l'autre côté EHESS.

Le Conseil de laboratoire, qui regroupe avec le directoire des représentant·e·s élu·e·s des chercheur·e·s, ITA, docteur·e·s et doctorant·e·s, se réunit une fois par mois. Plusieurs conseils du laboratoire ouverts à tou·te·s ont lieu dans l'année, vous en serez informé·e·s par mail et par vos représentant·e·s.

L'Assemblée Générale du laboratoire se tient annuellement. Tou·te·s les doctorant·e·s et docteur·e·s y sont convié·e·s et peuvent s'y exprimer individuellement ou collectivement à travers leurs représentant·e·s élu·e·s.

ii. Être membre du CESSP

Font partie du CESSP des enseignant·e·s-chercheur·e·s, chercheur·e·s et des ingénieur·e·s, technicien·ne·s et administratifs (ITA) titulaires, les personnels contractuels, ainsi que tou·te·s les doctorant·e·s dont le directeur ou directrice de recherche est membre du laboratoire et dont la candidature a été acceptée sur dossier par la direction du laboratoire, ainsi que les docteur·e·s associé·e·s au laboratoire.

Si les chercheur·e·s des deux équipes travaillent ensemble dans le cadre des thématiques de recherche, qui sont transversales, les chercheurs sont répartis sur 3 sites : les sites Sorbonne et Pouchet réunissant essentiellement les politistes, le site Raspail regroupe les sociologues.

Le laboratoire constitue un lieu de travail collectif où s'organisent des séminaires, des colloques, des projets de recherche collectifs. C'est aussi un lieu important d'échange d'informations en tout genre.

Tout·e chercheur·e signe ses publications et ses communications avec son propre nom, suivi du nom de son laboratoire. La signature des publications des membres du CESSP, et donc de celles des doctorant·e·s, doit adopter la forme suivante :

Pour les personnels et doctorant·e·s et docteur·e·s EHESS ainsi que les chercheur·e·s CNRS EHESS : Auteur (nom, prénom) ; CESSP (ou sigle développé) ; EHESS, PSL Research University, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, CNRS, 75006, Paris.

Pour les personnels et doctorant·e·s et docteur·e·s Paris 1 ainsi que les chercheurs CNRS Sorbonne : Auteur (nom, prénom) ; CESSP (ou sigle développé) ; Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, EHESS, PSL Research University, CNRS, 75005, Paris.

Ces publications sont comptabilisées dans le rapport quinquennal du laboratoire. Comme tous les autres membres du laboratoire, les doctorant·e·s et docteur·e·s doivent adresser chaque année à la direction du laboratoire une fiche d'activité indiquant les références précises de leurs publications et leurs autres activités de recherche (disponible sur le site du Cessp).

B. Trois sites

Le CESSP est réparti sur trois sites géographiques dans Paris :

- Le site « Sorbonne » (5e, accueillant l'École doctorale (ED) de science politique).
- Le site « Raspail » (6e, accueillant différentes ED de l'EHESS).
- Le site « Pouchet » (17e, bureaux disponibles pour doctorant·e·s, ; inscription nécessaire pour l'accès au bâtiment et au self).

1. Site « Sorbonne » (CESSP, ED de Science politique)

14 rue Cujas, 75005 Paris

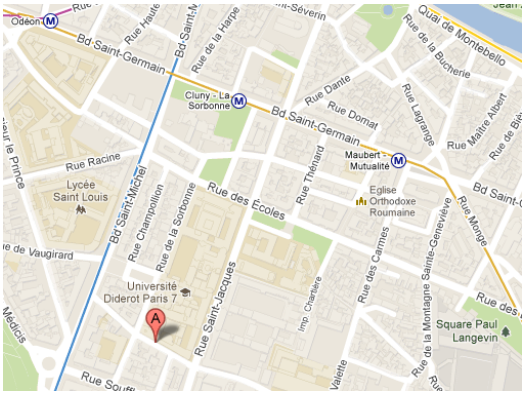

BUS Lignes 21, 27, 38, 85 : Luxembourg ou les Écoles

M Ligne 10 : Cluny-la Sorbonne

RER RER ligne B ou C : Saint-Michel ou Luxembourg

Les différents bureaux de l'ED, de l'UFR et du CESSP se situent au niveau des étages 5 et 6 de l'escalier K. Pour y

accéder facilement, il faut entrer par la rue Cujas. Pour accéder à la salle H604, prendre à gauche et monter jusqu'au dernier étage de l'escalier au fond du couloir ; le secrétariat de l'UFR se situe à l'étage inférieur, ainsi que la salle G604 (« Salle des professeurs »). Pour accéder à la bibliothèque Lagroye, monter jusqu'en haut de l'escalier caché derrière la porte de droite à l'entrée de la rue Cujas. Pour accéder au secrétariat de l'ED, c'est à l'étage inférieur de la bibliothèque.

Si vous n'êtes pas rattaché/inscrit à Paris 1 vous pouvez quand même venir sur les lieux après demande d'accès auprès de Loan Do Cam (loan.Do-Cam@univ-paris1.fr) qui sera valable un an. Il vous suffira de présenter ce justificatif lors du contrôle d'entrée.

COMMENT VENIR AU CESSP SORBONNE ?

L'entrée se fait par le 14 rue Cujas, 75005 Paris

cessp — UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE

Un contrôle a lieu à l'entrée, vous pouvez présenter :

- Votre carte d'étudiant·e ou d'enseignant·e à Paris 1
- Un mail d'invitation daté
- Pour les membres du CESSP inscrit·s à Raspail : vous pouvez écrire à Loan Do Cam pour obtenir votre attestation d'accès à Paris-1 valable 1 an.

1 / ACCÉDER À L'ÉTAGE DU CESSP DEPUIS LA RUE CUJAS

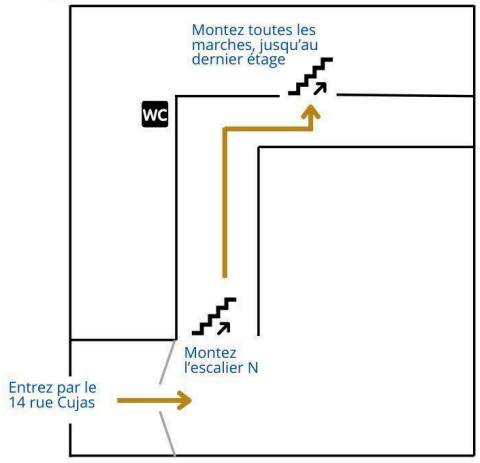

2 / UNE FOIS À L'ÉTAGE DU CESSP : ACCÉDER À LA SALLE DU CRPS

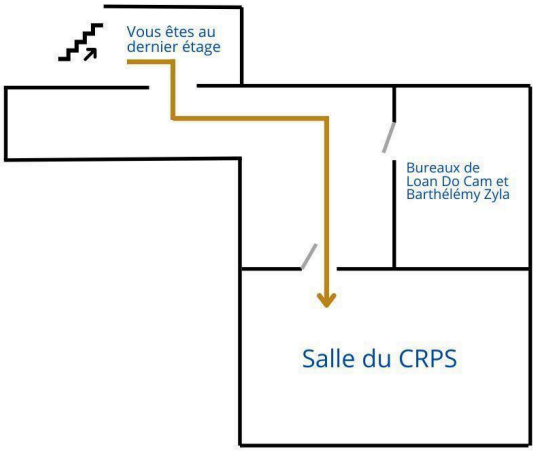

2. Site « Raspail » (CESSP, ED EHESS)

54 boulevard Raspail, 75006 Paris, 5e étage

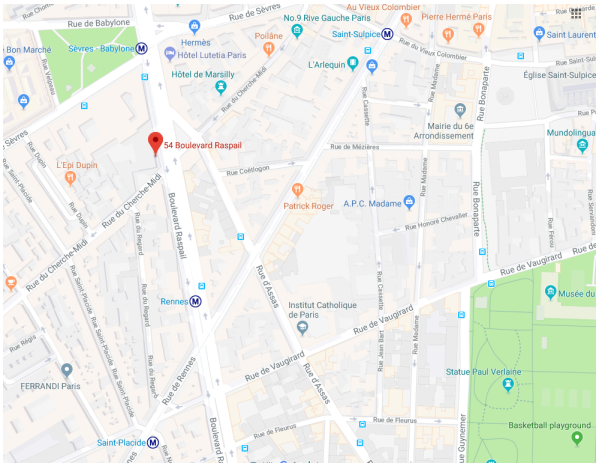

Ligne 96, 70, 84, 83, 87, 39 : Sèvres-Babylone

Ligne 4 : Saint-Placide ou Saint-Sulpice
Ligne 12 et 10 : Sèvres-Babylone
Ligne 12 : Rennes

RER B : Luxembourg

Les différents bureaux des chercheur·e·s, enseignant·e·s-chercheur·e·s et le bureau des doctorant·e·s sont situés au 5ème étage du bâtiment A (ascenseurs à droite ou à gauche quand vous êtes dans le hall principal/ou escaliers sur votre gauche).

Tout le monde peut accéder au site Raspail sans restriction d'entrée.

3. Site « Pouchet » (CESSP, CNRS)

59/61 rue Pouchet, 75017 Paris , 2e étage

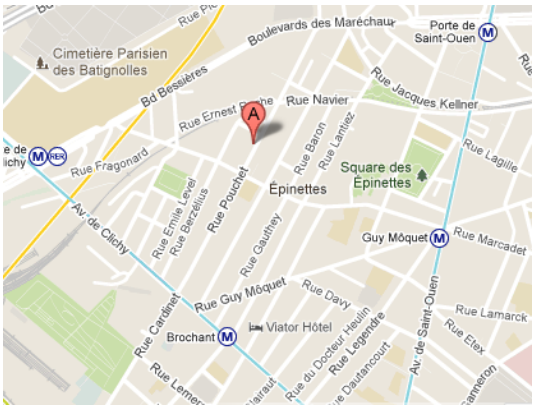

Ligne 66 : La Jonquière.
Ligne 31 : Guy Môquet ou Brochant-Cardinet

Ligne 13 : Brochant ou Guy Môquet

Ligne C : Porte de Clichy, sortie rue de la Jonquière

Les différents bureaux des chercheur·e·s, enseignant·e·s-chercheur·e·s et le bureau des doctorant·e·s sont situés au 2ème étage. Afin de savoir si des places sont disponibles pour travailler, merci de contacter Marie-Pierre Vincent (Marie-pierre.vincent@univ-paris1.fr)

C. Responsables & contacts

LABORATOIRE CESSP - UMR 8209

Direction (jusqu'au 1er janvier 2026)

Direction : Antoine Vauchez, antoine.vauchez@univ-paris1.fr

Directions adjointes :
Site RASPAIL : Christel Coton, christel.coton@univ-paris1.fr
Site SORBONNE : Sarah Kolopp, sarah.kolopp@univ-paris1.fr

Direction (à partir du 1er janvier 2026)

Direction : Christel Coton, christel.coton@univ-paris1.fr
Directions adjointes :
Valentin Behr, valentin.behr@univ-paris1.fr
Loïc Le Pape, loic.le-pape@univ-paris1.fr

Responsables administratives
Site EHESS RASPAIL: Vanessa Magnaval - Secrétaire générale
01 49 54 20 95 - vanessa.magnaval@cnrs.fr
Site SORBONNE bureau H605 : Loan Do Cam
01 40 46 31 63 - loan.do-cam@univ-paris1.fr

Gestionnaire
Barthélémy Zyla - 01 40 46 28 28 - barthelemy.zyla@univ-paris1.fr

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

Ecole doctorale de science politique (ED 119) : Sorbonne Esc N - bur. F615
Direction : Brigitte Gaïti, directrice depuis la rentrée 2018 brigitte.gaiti@univ-paris1.fr
Responsable administrative : Dominique Senes - 01 40 46 28 34 - edscpo@univ-paris1.fr
Délégué aux thèses de science politique : Frédéric Sawicki, frederic.sawicki@univ-paris1.fr
Gestionnaire : Barthélémy Zyla - 01 40 46 28 28 - barthelemy.zyla@univ-paris1.fr

Ecole doctorale d'économie (ED 465) : MSE 106-112 Bd. de l'Hôpital, 75013 Paris
Direction : M. Stéphane GAUTHIER, MSE, bureau 321 dir.edoeco@univ-paris1.fr
Responsable administrative : Sara Telli - 01 44 07 87 86 - edoeco@univ-paris1.fr
(pour les inscriptions et réinscriptions en doctorat ainsi que pour les préparations et soutenance de thèses)
Secrétariat des thèses (inscriptions, soutenances) : Mathieu Colin - 01 44 07 83 34 - sec.edoeco@univ-paris1.fr
Gestionnaire : Nathalie Louni - 01 44 07 81 15 - nathalie.louni@univ-paris1.fr
(pour les demandes de financements)

UFR de science politique
Direction : Yves Buchet de Neuilly, yves.buchet-de-neuilly@univ-paris1.fr
Responsable administrative : Léa Barthe, raufr11@univ-paris1.fr

Collège de direction de l'UFR 11 - Université Paris I Panthéon Sorbonne
Directeur : Yves Buchet de Neuilly (yves.buchet-de-neuilly@univ-paris1.fr)
Directrice adjointe : Assia Boutaleb (assia.boutaleb[at]univ-paris1.fr)
Responsable administrative : Léa Barthe (Lea.Barthe@univ-paris1.fr)
Responsable du service d'enseignement des doctorants
Responsable des relations internationales : Laetitia DJEBBOURI **(**mobilites-ufr11@univ-paris1.fr)

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES (EHESS)
Ecole doctorale 286

Direction : Pierre Monet, pierre.monet@ehess.fr
Responsables du service de l'Ecole doctorale, des ED partenaires et du master, Direction des enseignements et de la vie étudiante : https://www.ehess.fr/fr/conseil-l%C3%A9cole-doctorale

Formation doctorale Sociologie :

- Responsable pédagogique de la formation doctorale Sociologie : Eva Illouz : eva.illouz@ehess.fr
- Responsable pédagogique adjoint : Liora Israël : liora.israel@ehess.fr
- Secrétariat : Florence Delteil - doctorat.sociologie@ehess.fr - 01 53 10 53 81

Formation doctorale Sciences de la société :

- Responsable pédagogique de la formation doctorale Sciences de la société : Eve Chiapello, eve.chiapello@ehess.fr
- Responsable pédagogique adjoint : Benjamin Lemoine, benjamin.lemoine@ens.psl.eu
- Secrétariat : fdscsociete@ehess.fr - 01 80 52 15 10

Formation doctorale Sciences Sociales et Genre :

- Responsable pédagogique de la formation doctorale Sociologie : Juliette Rennes, rennes@ehess.fr
- Responsable pédagogique adjoint : Saba A. Le Renard, saba.lerenard@gmail.com
- Secrétariat : Christine Garcia - 01 53 63 51 07 - doctorat.genre@ehess.fr

II. Les activités de recherche au laboratoire

A. Les axes de recherche du laboratoire

Le CESSP est structuré par **trois grands axes de recherche thématiques** (en cours de redéfinition). En plus des chercheur·e·s titulaires responsables, il existe des responsables doctorant·e·s et docteur·e·s pour chaque axe. C'est à elles et eux (cf. infra) que vous devez vous adresser en priorité pour toute information relative aux axes.

Les axes fonctionnent comme des groupes de travail institués, dont vous pouvez profiter pour enrichir votre propre travail. En plus d'organiser à tour de rôle le séminaire des axes, chaque axe génère une activité scientifique collective (colloques, publications) dont votre travail peut bénéficier.

Les 3 nouveaux axes du laboratoire sont pour l'instant les suivants :

- Axe 1. « *Going global* ». Processus d'internationalisation et d'européanisation
- Axe 2. Pouvoirs et rapports de domination
- Axe 3. Production et diffusion des savoirs et des biens culturels

La présentation des axes qui suit est issue en partie du rapport de l'HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) de 2024[1]. Renseignez-vous sur les listes de diffusion ou auprès des responsables d'axes sur l'actualité de ces axes et des recherches en cours !

1. AXE 1 : « *Going global ?* » Processus d'internationalisation et d'européanisation (en cours de redéfinition)

Cet axe thématique est coordonné par Valentin Behr, Ioana Cirstocea et Dominique Marchetti. Ils animent le séminaire mensuel « Sociologie de l'international », qui est reconduit sous une forme comparable à celle actuelle, à savoir la présentation et discussion lors d'une séance de trois heures des travaux d'un chercheur senior (membre du CESSP ou invité) et d'un doctorant du laboratoire, autour d'un même thème. Les recherches en cours s'inscriront dans quatre pôles principaux, les trois premiers prolongeant ceux déjà existants et le quatrième ouvrant de nouveaux chantiers de recherche autour des questions de sécurité.

Responsables : Valentin BEHR, Ioana CIRSTOCEA et Dominique MARCHETTI.
Représentant·e·s doctorant·e.s et docteur·e·s : N'hésitez pas à vous manifester.

Europe

[1] Ce descriptif des axes de recherche du laboratoire est adapté du dernier rapport HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - autorité administrative indépendante chargée notamment de l'évaluation des établissements et formations universitaires), rédigé en 2024. Il est susceptible de contenir des informations obsolètes. Pour obtenir des précisions sur un projet de recherche particulier, contactez de préférence les responsables titulaires et doctorant·e·s des axes ou les responsables de projets cités.

Les recherches sur les institutions de l'Union européenne vont se développer dans quatre directions principales : l'étude des élites dirigeantes (milieux judiciaires, fonction publique, acteurs économiques, experts, groupes de pression, etc.) qui est de longue date au cœur des travaux menés par le groupe Europe du CESSP et qui sera élargie à celle de professions et groupes nouveaux (secteurs militaires et de la sécurité, mondes académiques, experts de la mémoire ou des questions de genre) ; l'analyse du développement des autorités indépendantes (banques centrales, cours constitutionnelles, déontologues, médiateurs, etc.) du point de vue des dispositifs de pouvoir et des formes de légitimité politique qu'elles induisent ; les processus d'import-export de l'expertise d'Etat et des technologies de bon gouvernement dans lesquels l'Union européenne a un rôle actif ; la contestation des pouvoirs européens que manifestent l'essor des populismes mais aussi les critiques expertes (discours de la crise, dénonciation des blocages institutionnels, etc.) – qui constitue un nouveau thème d'exploration pour le groupe Europe.

Guerre et violence politique

Les recherches de l'ERC Social dynamics of civil wars se prolongeront jusqu'en 2021, avec l'achèvement des études de cas portant sur des insurrections armées et des situations de violence (Mali, Kurdistan, Irak, Syrie, région des grands lacs africains) et la consolidation de la réflexion théorique sur les guerres civiles alimentée par l'analyse de ces cas. Elles sont partie prenante d'une réflexion plus générale sur la violence politique, ses dynamiques d'émergence et ses effets sur le fonctionnement des Etats, qu'un projet de recherche déposé à l'ANR au début de 2017 se propose d'explorer dans le cas du Moyen-Orient (projet DYNAMO, responsable Olivier Grojean) et qui rejoint les préoccupations de chercheurs et doctorants travaillant sur les entreprises et entrepreneurs de violence (groupes mafieux, paramilitaires, militantisme radicalisé) dans d'autres contextes (Mexique, Italie, monde arabe, France).

Circulation des normes, des idées et des biens culturels

Le programme INTERCO-SSH est à l'initiative d'un développement des SSH Studies dont la collection d'ouvrages lancée aux éditions Palgrave MacMillan sur ce thème sera l'une des vitrines. Un ensemble de recherches portera sur l'internationalisation des sciences sociales et humaines (champ européen et champ mondial des sciences humaines et sociales, circulation internationale des chercheurs et des idées), sur la diffusion et la réception internationale d'écoles théoriques, d'auteurs et d'œuvres (structuralisme, sociologie de Pierre Bourdieu, La Distinction de ce dernier auteur) et sur le marché de la traduction. Les travaux sur la circulation des biens culturels et des produits médiatiques au Maghreb et aux Moyen-Orient se poursuivront dans deux directions principales : les transformations du marché de l'audiovisuel en relation notamment à sa marchandisation (agences de presse, banques d'images) ; les censures et les formes de contrôle indirectes qui s'exercent sur les entreprises de presse et les activités journalistiques.

L'étude des élites et des savoirs d'Etat continuera à occuper une place essentielle, en dialogue avec les travaux du pôle Europe sur des thèmes similaires. La circulation des experts (juristes, économistes, universitaires) comme de leurs mécanismes de légitimation (universités, think tanks, ONG, organisations internationales) participent tout à la fois aux stratégies d'affirmation de fractions concurrentes des élites et à la réinvention continue des savoirs d'Etat. Ils forment de ce fait un point d'observation privilégié du jeu d'import-export où se jouent les refondations de la légitimité des Etats et de leurs élites dirigeantes, et que

les recherches menées au CESSP abordent plus particulièrement à partir des cas des experts du droit, des questions de genre, du développement et de la santé.

Les acteurs de la sécurité et les transformations de l'Etat

L'arrivée au CESSP de membres spécialistes des questions de sécurité et de défense ou amenés à s'y intéresser en raison de leurs objets de recherche (situations insurrectionnelles, phénomènes de radicalisation), ainsi que l'intérêt accru de la communauté scientifique pour ce type de questions, a conduit à la création de ce nouveau pôle de recherche. Il s'agit d'interroger les liens entre les reconfigurations actuelles du champ de la sécurité, les transformations de l'Etat et les modes d'expression et de régulation de la violence. Les recherches portent sur les professionnels de la sécurité (militaires, policiers, magistrats, services de renseignement, sociétés militaires privées, fonctionnaires des organisations internationales, experts) ainsi que sur l'évolution des formes de violence et les politiques publiques conduites pour y faire face (lutte contre le terrorisme, dispositifs de dé-radicalisation, interventions armées, activités policières). Le programme de recherche se développera en prenant appui sur un séminaire déjà existant (« Approches sociologiques des armées », animé par Grégory Daho et Mathias Thura, chercheur à l'IRSEM, Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire) qui s'ouvrira plus largement aux questions de sécurité.

2. AXE 2 : Pouvoirs et rapports de domination

Responsables : Delphine DULONG et Anne-Catherine WAGNER.
Représentant·e·s doctorant·e·s et docteur·e·s : N'hésitez pas à vous manifester

Cet axe a pour activité structurante un séminaire régulier, consacré à la présentation et à la discussion de recherches en cours au sein du laboratoire par des chercheurs titulaires, extérieurs et invités, et des doctorants. Il sera réorganisé en deux pôles, produit d'un léger réagencement des thèmes de recherche antérieurs.

Acteurs, métiers et milieux de la politique

Les différentes recherches dans ce domaine s'orienteront dans quatre directions principales :

Les formes ordinaires de la politique, envisagées du point de vue des acteurs directement engagés dans la vie publique (élus, militants, personnel administratif, acteurs associatifs, journalistes, experts, etc.) ainsi que des citoyens ordinaires (intérêt pour la politique, participation et mobilisations, comportements électoraux). Il s'agit dans les deux cas de porter l'attention aux formes concrètes des pratiques politiques et d'explorer ces dernières du point de vue de leurs ancrages sociaux et territoriaux. Plusieurs opérations de recherche sont associées à ce thème, en particulier : le programme ANR ALCOV sur l'analyse localisée et comparative du vote, qui consacrera les prochaines années au traitement des enquêtes sur les élections récentes en France, à la diffusion et à la valorisation de leurs résultats ; les travaux sur les trajectoires militantes et les biographies individuelles dans le prolongement du programme ANR SOMBRERO (qui va donner lieu à un ouvrage collectif à paraître aux éditions Actes Sud en 2018) ; plusieurs enquêtes monographiques sur les articulations entre les transformations socio-économiques,

celles de la présence territoriale de l'Etat et celles des espaces politiques locaux (petite ville de Bourgogne, départements ruraux de l'Ouest de la France, Antilles françaises) ; les travaux sur les recomposition des partis, des engagements et des désengagements partisans, en particulier dans les cas du Parti socialiste et des mouvements centristes en France.

La sociologie politique du gouvernement et de l'action gouvernementale, autour notamment de l'enquête sur le personnel ministériel coordonnée par Delphine Dulong (constitution d'une base de données prosopographique de hauts fonctionnaires et membres de cabinet depuis 2012, campagne d'entretiens) dont l'objectif est d'étudier les évolutions récentes des trajectoires d'accès aux sommets de l'Etat mais aussi les relations entre ces trajectoires et l'exercice de l'action publique. La réflexion ouvre ainsi sur la question des capacités d'action de la puissance publique dans un contexte d'interdépendance accrue avec d'autres pouvoirs (Union européenne, autorités indépendantes, marchés financiers, intérêts privés organisés, pouvoirs locaux). D'autres travaux abordent cette question, qui traitent : des frontières entre public et privé dans l'action des groupes d'intérêt ou dans celle des avocats d'affaires ; des nouveaux modes de gouvernement induits par les institutions indépendantes et les dispositifs de démocratie participative ; des transformations de l'action publique territoriale ; ou encore des relations des gouvernements avec les médias. Appuyé sur l'ensemble de ces enquêtes et travaux, le laboratoire engagera une réflexion globale sur les recompositions contemporaines de l'Etat et de l'action publique.

La sociologie du militantisme et de l'engagement, qui regroupe les recherches conduites dans le cadre du programme ANR VIORAMIL sur les violences et les radicalisations militantes des individus et des groupes en France des années 1980 à nos jours (étude des organisations, des acteurs, de l'histoire, des pratiques et des répertoires des violences militantes ; représentations dans les médias et l'opinion ; dispositifs de gestion par les autorités publiques – police, justice, organismes de prévention), des travaux sur les politiques de dé-radicalisation ainsi que sur l'engagement dans des situations de guerre et les mécanismes de consentement au sacrifice.

Les recherches sur le genre et la parité, dont les dynamiques antérieures seront poursuivies à travers l'étude : des dispositions paritaires et de leurs applications dans le cadre électoral et dans celui de l'accès aux responsabilités professionnelles et sociales ; de la mobilisation des identités genrées, de la construction et de l'exercice des rôles féminins dans le domaine politique ; des représentations médiatiques (formation et transformation des stéréotypes) et de leur rôle dans la reproduction des identités de genre.

Structures sociales, stratification et travail de domination.

L'analyse des mécanismes de production et de reproduction de l'ordre social conservera sa place centrale dans les recherches du CESSP, à partir de trois chantiers principaux :

Une sociologie des classes et des catégorisations sociales, qui aborde du point de vue de leur formation, de leur composition, de leurs pratiques et de leurs représentations différents groupes sociaux et professionnels. Les travaux sur les élites sociales, économiques et politiques se poursuivront dans ce domaine, dans la perspective d'une analyse structurelle du champ du pouvoir et afin de préciser les changements qui le traversent (déclassement relatif des positions liées à l'appartenance à l'Etat, interrelations entre les milieux politico-bureaucratiques et les sphères politico-financières). S'y ajouteront

des enquêtes centrées sur des milieux professionnels spécifiques (militaires, policiers, travailleurs sociaux, assistantes maternelles, professions médicales et paramédicales, milieux judiciaires, agents publics métropolitains dans le cas de Antilles françaises) qui s'attachent plus spécifiquement aux manières dont les appartenances institutionnelles et les expériences professionnelles façonnent les dispositions sociales et les habitus et portent pour plusieurs d'entre elles une attention particulière aux rapports sociaux de genre et de race.

L'analyse des processus de socialisation et de formation des habitus, présente dans les enquêtes sur les groupes professionnels qui viennent d'être évoquées, et qui se développe au CESSP à la faveur de trois recherches en cours : celle de Muriel Darmon portant sur les réapprentissages suivant une attaque cérébrale (définition et évaluation des compétences perdues ou altérées ; travail de l'institution hospitalière et médicale sur la personne ; travail de cette personne sur elle-même) ; celle de Wilfried Lignier sur les apprentissages sociaux dans la petite enfance (formation des préférences, logiques de violence et de coopération) ; celle de Bertrand Réau sur les manières dont les pratiques touristiques contribuent à l'acquisition de normes, valeurs et savoir-faire différenciées selon les groupes et catégories sociales.

L'étude des goûts et styles de vie, avec notamment la poursuite de deux enquêtes collectives qui ont déjà été évoquées : l'enquête par questionnaire (DIME-SHS) sur les points de vue moraux des groupes sociaux, qui sera complétée par une série d'entretiens approfondis sur les goûts et les dégoûts dans les situations ordinaires de la vie sociale, l'enquête sur les goûts et les pratiques vestimentaires (publication d'un ouvrage de synthèse sur la question, enquête par questionnaire et observations).

3. AXE 3 : Production et diffusion des savoirs et des biens culturels

Responsables : Guillaume MOURALIS, Arnaud SAINT-MARTIN et Gisèle SAPIRO
Représentant·e·s doctorant·e·s et docteur·e·s : N'hésitez pas à vous manifester

L'axe 3, « Production et diffusion des savoirs et des biens culturels », repose sur la fusion de deux axes : « Économie des biens symboliques » et « Sociologie historique des sciences et des techniques ». Il s'agit d'étudier, à partir d'enquêtes portant sur des objets et des ressources intellectuelles dispersées ou renouvelées (sciences sociales, disciplines médicales, techniques et savoirs experts, biens symboliques, neurosciences et modélisation mathématique) comment les savoirs, les croyances et les représentations sont produits à différentes échelles et dans différentes configurations. Cet axe est également structuré en pôles : Sociologie historique des sciences et des techniques ; Sociologie des biens culturels et intellectuels ; Sociologie de la mémoire et des opinions.

Sociologie historique des sciences et des techniques

La diversification des recherches menées au CESSP sur la sociologie des sciences conduit à élargir la perspective au-delà des sciences humaines et sociales et des disciplines médicales vers les sciences de la nature, les techniques ainsi que les savoirs experts. Le principal lieu de rencontres et de discussions dans ce domaine sera le séminaire « Sciences sociales des sciences et des techniques », animé à partir de l'année universitaire 2017-2018 par Wilfried Lignier et Arnaud Saint-Martin à l'EHESS, qui proposera une réflexion interdisciplinaire (sociologie, science politique, anthropologie, histoire, science studies)

autour du défi intellectuel consistant à intégrer théoriquement et empiriquement l'analyse des savoirs savants et celle des techniques. Les activités du séminaire et les recherches qui y seront présentées pourront être relayées, diffusées et commentées par l'intermédiaire du carnet de recherche en ligne Zilsel (publié sur la plate-forme hypothèse.org) et de la nouvelle revue du même nom créée en 2016 aux éditions du Croquant, tous deux codirigés par Arnaud Saint-Martin.

Les sciences humaines et sociales demeureront au cœur des préoccupations des recherches sur les disciplines scientifiques, à travers les travaux déjà mentionnés dans les projets de l'axe thématique « Going global » sur les acteurs et les circuits de leur internationalisation, celles sur l'histoire de la science politique en France, qui se poursuivront avec l'analyse de la période postérieure à la réforme universitaire de 1968, et l'enquête coordonnée par Arnaud Saint-Martin, avec Manuel Quinon (Université Paris Diderot), sur histoire sociale et intellectuelle de la sociologie aux Etats-Unis et en France. S'y ajouteront, outre les travaux sur le champ de la médecine (la pédiatrie et de la protection de l'enfance notamment) et les professions médicales et paramédicales, ceux portant sur des dispositifs scientifiques et techniques relevant d'autres domaines : l'astronautique et les technologies spatiales, les sciences de l'environnement, le nouveau régime néolibéral des sciences et des techniques qui se traduit dans le développement de l'entreprenariat scientifique des startups.

Une enquête collective sera menée sur les métamorphoses de l'expertise : expertise économique (Brigitte Gaïti), expertise des sciences sociales dans les dispositifs d'évaluation des actions culturelles (Cécile Rabot) ou dans les dispositifs de démocratie participative (Loïc Blondiaux), expertise juridique dans les réformes institutionnelles (Bastien François, Antoine Vauchez), rapports renouvelés des experts aux médias et aux partis (Nicolas Hubé, Frédéric Sawicki). Il s'agira ici d'interroger les processus de mobilisation des savoirs savants dans l'action publique ainsi que dans les mobilisations politiques et militantes. Le séminaire doctoral « Sociohistoire des idées économiques » sera partie prenante de ces projets sur l'analyse du poids de l'expertise dans les divers espaces sociaux.

Sociologie des biens culturels et intellectuels.

Les recherches sur les conditions de la production et de la circulation des biens culturels seront élargies et systématisées, dans une perspective comparative à la fois entre supports de production (littérature, médias, cinéma) et entre pays (avec notamment le développement de travaux portant sur les productions et les consommations culturelles au Maghreb et au Moyen-Orient). Elles porteront en particulier sur : la transformation du métier d'écrivain en France dans une perspective socio-historique retraçant les processus d'autonomisation de l'activité littéraire mais aussi les obstacles à sa professionnalisation (Gisèle Sapiro) ; l'articulation des transformations de l'offre culturelle (concentration des acteurs économiques, montée en puissance des produits blockbusters) et celles de la demande et des goûts (recul de la culture savante classique, nouveaux modes de consommation culturelle) à travers notamment une enquête sur les politiques de modernisation menées depuis le début des années 2000 par certaines institutions culturelles publiques (Julien Duval) ; le rapport au travail dans les professions culturelles liées au monde du livre (rapport au temps et à l'argent, articulation entre rétributions symboliques et financières, précarité de l'emploi et soutien public, exercice du métier comme « vocation », etc.), leurs pratiques de lecture ainsi que celle du public cultivé qui participe à la formation des valeurs littéraires (Cécile Rabot).

Sociologie des intellectuels

En lien avec le réseau thématique « Sociologie des intellectuels et de l'expertise. Savoirs et pouvoirs », dont des membres du CESSP sont fondateurs et qu'ils contribuent à animer, des travaux seront poursuivis sur la position des intellectuels dans l'espace social, les formes différenciées de leurs engagements et interventions dans le monde social, les supports et les espaces de production et de diffusion des produits intellectuels. Il s'agira de travaux sur : l'histoire intellectuelle, dans le cadre notamment du programme de recherche en partenariat avec New York University « Crossroads to intellectual history » ; la formation de champs intellectuels transnationaux (un numéro d'Actes de la recherche en sciences sociales est en préparation sur ce thème) ; les engagements et les modes d'intervention des intellectuels dans l'espace public (cas des années 1960 et 1970 en France, réflexion sur l'éthique du désintéressement dans les professions intellectuelles et artistiques aux XIXe et XXe siècles) ; les processus de radicalisation des intellectuels dans certains contextes (guerre, situation coloniale, conflictualité sociale et politique).

Sociologie de la mémoire et des opinions

Le programme 13-novembre développé par Denis Peschanski en collaboration avec des collègues historiens, sociologues, neurologues, spécialistes des médias et du langage, etc., poursuivra ses recherches sur la formation de la mémoire individuelle et collective à propos des attentats du 13 novembre et son évolution au cours du temps (éventuelles distorsions, persistance ou résorption du traumatisme) à partir d'une série de mille entretiens (qui sera plusieurs fois renouvelée dans les années à venir), des récits auxquels ces attentats ont donné lieu (presse, réseaux sociaux, etc.) et d'enquêtes d'opinion. L'un des enjeux à venir est de mieux intégrer cette recherche au projet scientifique du CESSP, à travers le dialogue avec d'autres travaux au sein du laboratoire abordant les questions mémorielles (mémoire et histoire du communisme notamment, mais aussi des guerres, des événements de violence et des conflits) ou plus généralement celle de la production des opinions et des croyances. Les travaux dans ce dernier domaine continueront à porter sur le journalisme et les médias (réception des discours politiques, transformations actuelles de la demande d'information des différentes catégories de public) et sur les dispositifs participatifs (nouvelles expérimentations démocratiques, relations entre les mondes savants, de l'expertise et des praticiens de l'action publique).

B. Les séminaires

Les programmes des séminaires étant complétés au fur-et-à-mesure de l'avancement dans l'année, les meilleurs moyens de se tenir informé·e sont de consulter le site du CESSP, être abonné·e à la mailing list pour recevoir les rappels et les information sur les heures et les salles. À noter que vous trouverez un lien vers l'agenda du CESSP dans la signature électronique de Loan Do Cam.

III. La communauté des doctorant·e·s et Docteur·e·s du CESSP

A. Les Assemblées Générales et temps collectifs

Les doctorant·e·s sont invité·e·s à se réunir en assemblée générale dans les différentes institutions auxquelles ils·elles appartiennent.

1. L'Assemblée Générale du CESSP

Comme membres de droit du laboratoire, les doctorant·e·s sont appelé·e·s à participer à l'Assemblée Générale du CESSP, qui réunit chercheur·e·s, personnels administratifs, doctorant·e·s et docteur·e·s. Elle se déroule au premier semestre de l'année civile et permet de faire le bilan financier et scientifique du laboratoire. Les personnes (doctorant·e·s, titulaires, BIATSS) présentes au laboratoire depuis un an à la date de l'AG peuvent participer aux votes.

2. L'Assemblée Générale des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP

L'Assemblée Générale des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP est organisée annuellement, à l'initiative des représentant·e·s des doctorant·e·s des deux équipes. Gérée en complète autonomie par les doctorant·e·s, elle est une importante occasion de rencontres et d'échanges, mais aussi une affirmation de l'existence des doctorant·e·s comme collectif. Elle est l'occasion d'un retour sur les conditions de travail des doctorant·e·s et docteur·e·s et sur l'action des représentant·e·s. Elle permet aussi d'arrêter des positions communes que les représentant·e·s peuvent ensuite porter dans les différents conseils. Elle a lieu lors des journées de rentrée en novembre.

3. La rentrée des doctorant·e·s du CESSP

La rentrée des doctorant·e·s du CESSP est organisée par les représentant·e·s des doctorant·e·s au mois de novembre. Elle permet premièrement d'accueillir les nouveaux·elles doctorant·es du laboratoire (visite des locaux, discussions sur leurs projets de thèse, explication du fonctionnement du laboratoire) mais elle est aussi un moment où l'ensemble des membres du laboratoires sont invité·e·s à présenter leurs travaux et à échanger sur des problématiques aussi diverses que le recrutement académique, la publication dans les revues, l'action collective, etc. Ces trois journées de rentrée sont l'occasion de moments de convivialité entre membres du laboratoire.

4. La réunion de rentrée de l'ED 119 (Sorbonne)

Organisée une fois par an, en présence du directeur ou de la directrice et d'une partie du conseil de l'ED, l'AG de l'ED a pour objectif de faire le point sur l'activité de l'ED et d'en présenter les grandes orientations pour l'année à venir. C'est aussi l'occasion d'un retour général sur l'action des

représentant·e·s et sur le vécu des doctorant·e·s, d'exprimer les difficultés rencontrées ou de lancer des idées et des projets, notamment des idées d'invité·e·s pour le séminaire de l'ED, des idées pour la journée de l'ED, ou pour celle du CESSP. Elle est habituellement coordonnée avec le pot d'accueil du CESSP.

5. La réunion de rentrée de l'ED 286

Organisée une fois par an en présence de l'équipe de l'école doctorale de l'ED, cette réunion a pour objectif de présenter le doctorat à l'EHESS et dans la formation doctorale Sociologie. Plus d'informations vous seront données par le secrétariat de l'ED. Des réunions ont lieu en décembre et en janvier.

6. L'Assemblée Générale des doctorant·e·s de l'ED 119

L'AG des doctorant·e·s de l'ED, différente de la réunion de rentrée, est organisée à l'initiative des représentant·e·s doctorant·e·s, sans la présence du directeur ou de l'administration de l'ED. Elle se tient dans le but de discuter des conditions de travail, et plus généralement pour permettre un dialogue plus ouvert entre les représentant·e·s et les doctorant·e·s.

7. Les cafés du CESSP

Nouveauté de la rentrée 2025, les doctorant·e·s de l'ED accueillent dans les bureaux des doctorant·e·s les titulaires pour un temps de convivialité, à fréquence régulière (environ une fois par mois). Les moments sont annoncés *via* la mailinglist.

B. Les représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s

Les représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s assurent le lien entre la communauté des doctorant·e·s et docteur·e·s et l'ensemble du laboratoire. Ils se font les porte-parole des doctorant·e·s dans les différentes instances dans lesquelles ils siègent (Conseil de laboratoire, Conseil d'équipe, réunions diverses). Ils informent les doctorant·e·s et docteur·e·s des principales décisions qui y sont prises. De manière générale, ils assurent la diffusion de l'information aux doctorant·e·s et docteur·e·s, notamment via la liste de diffusion des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP.

Les représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s sont vos relais à tout moment. Adressez-leur vos demandes d'informations et de financements (*voir infra)*. N'hésitez pas à leur faire part des éventuelles difficultés que vous pouvez rencontrer et à leur communiquer toute information utile.
Tous les doctorant·e·s et docteur·e·s d'une institution sont éligibles à un mandat de représentant·e, qui constitue un rôle important, valorisable par ailleurs et néanmoins compatible avec le travail de recherche d'un·e doctorant·e ou d'un·e docteur·e.
Les doctorant·e·s et les docteur·e·s ont des représentant·e·s à la fois au niveau des équipes et du CESSP.

Système de renouvellement en décalé des mandats des représentant.e.s des doctorant·e·s (adopté en janvier 2018) : dans chaque équipe (Sorbonne/Raspail), un binôme (« titulaire/suppléant ») est renouvelé tous les ans de façon à ce qu'un binôme d'« ancien·ne·s » puisse assurer la transition/formation des

nouvelles/nouveaux pendant un an. Les mandats de chaque binôme durent donc deux ans. Les élections ont lieu en septembre/octobre afin que l'équipe des représentant.es soit complète pour les journées de rentrées de novembre.

1. Les équipes par site Raspail et Sorbonne

Il existe trois types de représentant·e·s : représentant·e·s des doctorant·e·s, des docteur·e·s et des axes du laboratoire dont les rôles sont décrits ci-dessous. D'un côté le site Raspail-EHESS, de l'autre le site Sorbonne-Paris 1. Ces deux équipes de représentant·e·s travaillent ensemble.

Si vous avez besoin de les contacter pour un enjeu spécifique à votre site (par exemple sur les questions de financements individuels), vous pouvez les contacter par mail :

Mail : repdoccessp@gmail.com

En pratique, les élu·e·s des deux équipes, Sorbonne et Raspail, travaillent de concert et assistent aux différents conseils. Pour chaque équipe, il y a quatre représentant·es (deux titulaires, deux suppléant·e·s), élu·e·s pour deux ans en décalé d'un an.

Équipe Sorbonne

- Alice Lechat
- Alexis Ogor
- Héloïse Fioleau
- Lona Defrasne

Équipe Raspail

- Alice Sauvegrain
- Maena Berger
- Jeanne Goudinoux
- Natasza Quelvennec

2. Représentant·e·s des doctorant·e·s et docteur·e·s des axes du CESSP

Il existait auparavant des représentant·e·s d'axes pour assurer une meilleure association des doctorant·e·s à la production scientifique du laboratoire. Ils·elles entretenaient des liens avec les chercheur·e·s titulaires responsables d'axes afin de transmettre au mieux les informations aux doctorant·e·s (colloques, séminaires, appels à communications, formations, etc.). Ils·elles encourageaient aussi les travaux collectifs, et participaient à la création de séminaires, d'ateliers, de collaborations entre doctorant·e·s et docteur·e·s ainsi qu'avec les titulaires. Depuis 2024, il n'y a plus de représentant.es des axes, mais si ce poste vous intéresse n'hésitez pas à vous manifester.

3. Représentant·e·s des docteur·e·s du CESSP

Depuis 2017, les docteur·e·s disposaient également de représentant·e·s au conseil du laboratoire et au conseil d'équipe. Ils·elles portaient les questions propres aux docteur·e·s sans poste et post-doctorant·e·s du laboratoire. Ces représentant·e·s sont élu·e·s pour des mandats d'un an renouvelable. Il n'y a plus de représentant.es des axes, mais si ce poste vous intéresse n'hésitez pas à vous manifester.

4. Représentant·e·s des doctorant·e·s de l'ED 119 de Science Politique (Paris I)

Ce sont elles et eux qui sont amenés à gérer les questions de réinscription et de parcours doctoral.
mail : repdocp1edscpo@gmail.com

Ils sont élus pour deux ans, les doctorant·e·s membres de l'ED 119 sont électeurs.
En 2024/2026, les représentants des doctorant·e·s de l'ED 119 sont :

- Claudia Buder
- Zélie Jobert
- Tom Préel (suppléante : Solenn Liétaert)

5. Représentant·e·s des doctorant·e·s de l'UFR 11 de Paris 1

mail : repdocp1ufr11@gmail.com

Au sein de l'UFR 11, les mandats durent 2 ans.
Sur le collège B peuvent voter avec les maîtres de conférences et les chargés de recherches enseignants, les vacataires 64 heures (ATV ou CEV), les CDU en mission d'enseignement, les ATER et les post-docs qui assurent suffisamment d'heures pour faire partie du collège.
Sur le collège étudiant, votent les doctorant·e·s qui n'ont pas le statut pour voter sur le collège B.

Nous disposons actuellement de quatre sièges : deux sur chaque collège.

Élu·e·s collège A 2024-2026 :

- Alice Mossuz
- Mélanie Ullmo
- Léa Gogniat

6. Représentant·e·s à l'ED 286 (EHESS)

Représentant·e·s des doctorant·e·s siégeant au conseil de l'Ecole Doctorale :

- Gabriela Quezada, formation doctorale Savoirs en société, suppléant : Marton Angyan, formation doctorale Sociologie

- Leia Duval-Valachs, formation doctorale Sociologie, suppléante Daria Zhatko, formation doctorale Sociologie
- Emilie Desmonts, formation doctorale Savoirs en société, suppléant Malik Hamila, formation doctorale Sociologie
- Alexandre Reubrecht, formation doctorale Territoires, Migrations, Développement, suppléante Lola Yvon-Dominguez, formation doctorale Droit, études politiques et philosophie
- Aude Franklin, formation doctorale Anthropologie sociale et ethnologie, suppléant Antoine Duranton, formation doctorale Histoire et civilisations

C. Les situations de VSS pendant la thèse

1. Situations et ressources

La thèse est un moment propice aux VSS (violences sexistes et sexuelles), que ce soit dans le cadre de la vie étudiante (soirées, rencontres informelles), dans le cadre d'activités scientifiques (cours, colloques etc.), dans le cadre de l'encadrement de thèse (rendez-vous, rencontres informelles) ou dans le cadre du terrain.

La nécessité de l'accord du ou de la directeur·rice de thèse pour de nombreuses démarches et activités (formulaires administratifs – inscription, réinscription, titre de séjour, etc. –, demandes de financement, et surtout, soutenance de la thèse) met les doctorant·e·s en position vulnérable. Plus largement, la personnalisation de la relation pédagogique dans l'enseignement supérieur accroît les risques d'abus de pouvoir et donc, notamment, de violences sexuelles et sexistes. Enfin, le fort degré d'interconnaissance et d'informalité qui prévaut dans le milieu académique est particulièrement propice au harcèlement sexuel et aux agressions. La dénonciation des agresseurs, souvent en situation de pouvoir, dans un milieu d'interconnaissance et d'évaluation par les pairs, est souvent rendue difficile pour les victimes. En cas de VSS pendant la durée de la thèse, il existe pourtant de nombreux.ses interlocuteur.trices (associations, missions égalité et cellule de veille, médecine du travail, syndicats, défenseur des droits, membres du comité de thèse) qui peuvent apporter soutien et conseils sur les procédures existantes, que ce soit au pénal ou au disciplinaire. Il est important de ne pas rester isolé.e et de parler de la situation à des personnes de confiance.

L'association Clasches, qui lutte depuis 2002 contre les VSS dans le milieu de l'ESR, produit un guide disponible en ligne[2], permettant de retrouver les définitions légales des VSS et les différentes procédures existantes visant à faire cesser les violences. Il est possible de les contacter sur leur site (https://clasches.fr/) ou leur adresse mail (clasches@proton.fr) pour être accompagné.e par un binôme de militant.e.s.

[2] http://clasches.fr/wp-content/uploads/2024/11/Brochure-Web-2023.pdf

Les violences sexistes et sexuelles sont également fréquentes sur le terrain, où la sécurité des chercheurs et des chercheuses n'est pas constituée comme un enjeu méthodologique à part entière (Debos, 2023). Le collectif Badasses, constitué par des jeunes chercheuses, met à disposition des ressources sur son site internet (https://badasses.hypotheses.org) pour réfléchir collectivement à ces questions et garantir la sécurité des chercheurs et chercheuses ainsi que des enquêté·e·s, sans pour autant renoncer aux terrains dits « difficiles ». Il est possible aussi de se référer à l'article récent de Marielle Debos[3] qui fournit un Vade Mecum utile avant de débuter un terrain d'enquête.

2. Groupe de référent·e·s du CESSP sur les VSS

Un groupe de référent·es sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) a été mis en place au sein du CESSP à l'initiative du Conseil de laboratoire.

Pourquoi ?

Les violences sexistes et sexuelles comprennent un vaste champ de comportements : agissement sexiste, outrage sexiste, injure à caractère sexiste ou sexuelle, harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol. L'ampleur de ces violences dans l'enseignement supérieur et la recherche a été documentée par de nombreuses enquêtes (enquête VIRAGE-Universités de l'INED, enquêtes et baromètres de l'OBVSS, enquête UNISAFE 2022, etc.)[1]. Elles touchent également notre laboratoire.

Face à cette réalité, le groupe de référent·es a pour mission d'informer et de former les membres du laboratoire sur le sujet des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche. Son rôle est aussi d'écouter les membres du laboratoire qui seraient victimes ou témoins de VSS, de les orienter vers les ressources et les structures pertinentes qui pourront les accompagner dans un signalement le cas échéant, et de constituer un intermédiaire auprès d'autres interlocuteurs et interlocutrices éventuel·les (direction du laboratoire, écoles doctorales, etc.) selon les démarches envisagées par les personnes concernées.

Pour qui ?

L'ensemble des membres du laboratoire peut solliciter le groupe de référent·es VSS : doctorant·es et docteur·es, stagiaires, enseignant·es-chercheur·e·s et chercheur·e·s, agent·e·s administratifs·ves, etc.

Comment ça marche ?

Le groupe est composé de titulaires et de doctorant·es du laboratoire appartenant aux différents sites (Paris 1, EHESS, Pouchet). Il s'engage à traiter les sollicitations des victimes, des personnes qui estiment se trouver dans une situation relevant du continuum de VSS, ou encore des témoins de VSS en respectant deux principes : la confidentialité d'une part et le souhait des personnes concernées à entreprendre ou non des démarches quelles qu'elles soient d'autre part. Les sollicitations seront gérées en binôme au sein du groupe. Il est possible pour les personnes qui nous contactent d'indiquer la composition souhaitée du binôme parmi les six membres du groupe.

[3] Debos, Marielle. « Genre, sécurité et éthique. Vade-mecum pour l'enquête de terrain », *Critique internationale*, vol. 100, no. 3, 2023, pp. 59-73.

Comment nous contacter ?

En écrivant à l'adresse : vss@cessp.cnrs.fr

En contactant directement l'une de ses membres :

Maena Berger (doctorante), maena.berger@protonmail.com

Emma De Andreis (doctorante), emmaDeA@hotmail.fr

Clémence Guimont (MCF, site Paris 1), Clemence.Guimont@univ-paris1.fr

Vanessa Magnaval (personnel administratif, site EHESS), vanessa.magnaval@cnrs.fr

Camille Masclet (Chercheuse CNRS, site EHESS), camille.masclet@cnrs.fr

Marie-Pierre Vincent (MCF, site Pouchet), Marie-Pierre.Vincent@univ-paris1.fr

3. Dispositif VSS à Paris 1

https://www.pantheonsorbonne.fr/universite/engagements/dispositif-de-signalement

4. Ccellule de veille et d'information sur le harcèlement sexuel à l'EHESS

stopharcelement@ehess.fr

Membres étudiants : Anati Méjanès, anati.mejanes@ehess.fr ; Pierre Joffre, pierre.joffre@ehess.fr

Membres BIATOSS : Stéphane Baciocchi, stephane.baciocchi@ehess.fr ; Joëlle Caugnon, joelle.caugnon@ehess.fr ; Marion Dupuis, marion.dupuis@ehess.fr

Membres enseignants-chercheurs : Camille Schmoll, camille.schmoll@ehess.fr ; Michel Naepels, michel.naepels@ehess.fr ; Sylvie Steinberg, sylvie.steinberg@ehess.fr

Numéro d'écoute et d'aide aux victimes à l'EHESS en partenariat avec France Victimes : **01 80 52 33 82**, joignable tous les jours de 14h à 20h.

5. Les associations

Le Clasches (www.clasches.fr), l'AVFT (www.avft.org), CFCV (www.cfcv.asso.fr), Consentis (www.consentis.fr), Le Planning Familial (www.planning-familial.org), SOS Homophobie (www.sos-homophobie.org), Sexe et Consentement (www.sexetconsentement.org), OBVSS (www.observatoire-vss.com), France Victimes (www.france-victimes.fr)

6. Les syndicats étudiants :

syndicat.solidaires-etudiant.e.s@ehess.fr

7. Le Défenseur des Droits :

https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/saisir

8. Direction des affaires juridiques et des achats :

Selma Fahlgren selma.fahlgren@ehess.fr pour l'EHESS
Catherine Botoko Catherine.Botoko@univ-paris1.fr pour Paris 1

D. Les listes de diffusion

1. Les listes de diffusion professionnelles

L'inscription à des listes de diffusion est importante pour se tenir informé·e. En dehors de la liste des doctorant·e·s du CESSP et de celle de l'École Doctorale de science politique de Paris I, deux listes professionnelles sont particulièrement importantes :

- ➢ celle de l'ANCMSP (Association Nationale des Candidat.e.s aux métiers de la science politique) administrée donc par des doctorant·e·s et docteur·e·s de la discipline, qui regroupe une grande partie des informations académiques et politiques nationales de la science politique (et de la sociologie), Cf. https://ancmsp.com/-mailing-list-
  (petit conseil : au regard de la masse de mails quotidiens, il peut être avisé de créer une adresse mail dédiée à cette mailinglist)
- ➢ celle de l'ASES (l'association des sociologues enseignant·e·s du supérieur) www.sociologuesdusuperieur.org
  ou http://groups.google.com/group/sociologuesdelenseignementsuperieur?hl=fr

  ou https://groupes.renater.fr/sympa/info/ases

2. Les listes de diffusion du laboratoire

cessplab@listes.univ-paris1.fr : liste des membres permanent·e·s et personnels en délégation au CESSP

cesspdoc@listes.univ-paris1.fr : liste des doctorant·e·s du CESSP

cesspassocies@listes.univ-paris1.fr : liste des docteur·e·s et membres associé·e·s du CESSP

cesspreseau@listes.univ-paris1.fr : liste des membres associé·e·s et post doctorant·e·s du CESSP

Vous pouvez écrire à ces listes pour diffuser des informations.

3. Les listes de diffusion des doctorant·e·s et docteur·e·s

Trois listes de diffusion permettent de partager des informations entre doctorant·e·s et docteur·e·s:

- **doctorants-scpo-paris1@framalistes.org** est la liste **entre** les doctorant·e·s de l'ED 119 Paris I : Pour vous inscrire, veuillez suivre la procédure en cliquant ici. L'inscription est modérée : elle n'est donc pas immédiate. Chaque inscrit·e peut y poster des informations susceptibles d'intéresser les autres doctorant·es de l'ED 119. Les messages sur les listes ne sont pas modérés.

- **jcenseignantsp1scpo@framalistes.org** est la liste **entre** jeunes chercheur·se·s enseignant.es à l'UFR 11 : utile pour traiter des questions spécifiques à l'enseignement ou poser des questions sur les cours. Pour s'inscrire, veuillez suivre la procédure en cliquant ici. L'inscription est modérée : elle n'est donc pas immédiate. Chaque inscrit·e peut y poster des informations susceptibles d'intéresser les autres doctorant·es enseignant.es à l'UFR 11. Les messages sur les listes ne sont pas modérés.

- **cesspdoc@listes.univ-paris1.fr** est la liste des doctorant·e·s du CESSP sur laquelle les membres du laboratoire peuvent nous contacter collectivement et nous faire suivre des informations. C'est aussi l'un des relais principaux d'information entre les doctorant·e·s et docteur·e·s du laboratoire. N'hésitez pas à y relayer vos annonces (de colloques, de séminaires, de postes, de soutenance) et à y envoyer des demandes particulières (conseils, enregistrement de séances de séminaire, etc.) qui peuvent concerner l'ensemble des doctorant·e·s et et docteur·e·s. Les messages sur les listes ne sont pas modérés. Pour vous abonner, veuillez envoyer un mail à l'adresse sympa@listes.univ-paris1.fr avec pour objet : subscribe cesspdoc votreprénom votrenom
  Il ne faut pas ajouter de ponctuation ou de guillemets, et ne rien inscrire dans le corps du mail.

E. Associations et syndicats de doctorant·e·s et docteur·e·s

Les associations et syndicats de doctorant·e·s à l'EHESS et à Paris 1 sont à votre disposition. Ils sont aussi le relais des principales mobilisations en cours dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Au niveau national, l'ANCMSP est la seule association disciplinaire uniquement gérée par les chercheur·e·s non-titulaires, doctorant·e·s et docteur·e·s sans postes. Elle fait partie de la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC). Pour suivre l'action de l'Association Nationale des Candidat·e·s aux métiers de la science politique (ANCMSP) : https://ancmsp.com

Pour rejoindre la mailing list: diffusion-subscribe@listes.ancmsp.com / Pour contacter : bureau@ancmsp.com

Pour adhérer : https://ancmsp.com/l-adhesion-en-cinq-minutes
Pour suivre l'action de la Confédération des jeunes chercheurs : https://cjc.jeunes-chercheurs.org/
https://www.facebook.com/ConfederationDesJeunesChercheurs?ref=aymt_homepage_panel
Pour contacter la coordination nationale : contact@cjc.jeunes-chercheurs.org

CGT EHESS : ferc-cgt@ehess.fr

Syndicat Solidaires : syndicat.solidaires-etudiant.e.s@ehess.fr

IV. Doctorant·e et Docteur·e au CESSP: carrières et statuts

Au sein de la communauté des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP coexistent plusieurs statuts que l'on détaillera ici :

- Les doctorant·e·s, qui mènent une recherche doctorale, avec ou sans financement:
  - Ne bénéficiant pas de financement pour leur recherche
  - Bénéficiant d'un contrat doctoral
  - Bénéficiant d'un contrat CIFRE
  - Bénéficiant d'un autre type de autre contrat, bourse ou allocation
  - Attaché·e·s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)
- Les docteur·e·s, doctorant·e·s ayant terminé et soutenu leurs thèses. Au sein du laboratoire, il peuvent avoir deux statuts différents:
  - Docteur·e·s associé·e·s
  - Postdoctorant·e·s

Dans cette partie, on suivra les différentes étapes de la thèse de l'inscription au financement, en passant par les conditions de réalisation de la thèse (suivi, enseignement), par sa soutenance et sa diffusion, ainsi que par les débouchés possibles dans et en dehors du monde académique.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à les poser sur nos listes de diffusion de jeunes chercheur.e.s. Beaucoup d'informations sont disponibles par ailleurs :

- sur le site de l'action de l'Association Nationale des Candidat.e.s aux métiers de la science politique (ANCMSP) : https://ancmsp.com. Vous y trouverez des analyses de l'actualité de la Sc Po mais plus largement de la situation en SHS et dans l'ESR.
- sur le site de la Confédération des jeunes chercheurs (CJC), dont l'ANCMSP et MOBDOC (l'association des doctorant·e·s et docteur·e·s de Paris 1) : https://cjc.jeunes-chercheurs.org/. Nous vous invitons tout particulièrement à regarder les fiches sur le parcours doctoral réalisées par la CJC, cliquez ici.

A. Réaliser une thèse

Le doctorat est un diplôme de formation à la recherche. L'obtenir suppose donc une inscription, un encadrement, et une formation continue, qui varient selon les disciplines, écoles doctorales, encadrement. Ce sont ces différents éléments qu'on détaillera ici dans leurs grandes lignes.

1. Les écoles doctorales

Tou·te·s les doctorant·e·s, en plus d'être affilié·e·s au laboratoire, sont rattaché·e·s à des écoles doctorales. Les écoles doctorales organisent la formation des doctorant·e·s et les préparent à leur activité professionnelle à l'issue de la formation doctorale.

Le statut des écoles doctorales, du doctorat et des thèses, sont régis par un arrêté du 25 mai 2016: https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086

A l'EHESS, les conditions du doctorat sont disponibles à l'adresse suivante: https://www.ehess.fr/fr/doctorat

A Paris 1 Panthéon-Sorbonne: https://www.pantheonsorbonne.fr/recherche/doctorat/ ; https://www.pantheonsorbonne.fr/ecoles-doctorales/science-politique-ed119/

2. Les prérequis de l'inscription en thèse

- **Qu'est-ce qu'une thèse?**

La formation doctorale est une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche qui conduit à la production de connaissances nouvelles. Elle consiste en un travail personnel de recherche, la thèse, et est complétée par des formations complémentaires, validées par l'école doctorale. A l'issue de cette formation, l'écriture et la soutenance de la thèse est sanctionnée par la délivrance du diplôme national de doctorat. Le diplôme, délivré par un établissement public d'enseignement supérieur accrédité, confère à son·sa titulaire le grade et le titre de docteur·e.

- **Conditions de candidature**

Il n'y a aucune condition d'âge, ni de nationalité pour candidater en thèse. Il faut pour cela être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche.

Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des étudiant·e·s ayant effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience.

- **Comment s'inscrit-on ?**

L'inscription en thèse se fait aux alentours de septembre via les plateformes respectives de Paris 1 et EHESS selon votre rattachement.

Cette inscription nécessite la préparation en amont d'un projet de thèse, dont les exigences sont fixées par les écoles doctorales, ainsi que l'accord d'un·e futur·e directeur·trice de recherche. Ce projet s'accompagne généralement d'une bibliographie indicative, et de documents administratifs (diplômes, relevés de notes, etc.).

Pour plus d'information sur l'inscription en thèse:

- Paris 1 : https://www.pantheonsorbonne.fr/ecoles-doctorales/science-politique-ed119/inscription-en-doctorat/
- EHESS: https://www.ehess.fr/fr/admissions-inscriptions

Lors de l'inscription annuelle en doctorat, le·la directeur·trice de l'école doctorale vérifie que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont assurées pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du·de la doctorant·e et de préparation de la thèse.

1. Durée de la thèse

La préparation du doctorat, au sein de l'école doctorale, s'effectue en règle générale en trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche. Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être au plus de six ans. Des prolongations annuelles peuvent être accordées à titre dérogatoire par le chef d'établissement, sur proposition du·de la directeur·trice de thèse et après avis du comité de suivi et du·de la directeur·trice de l'école doctorale, sur demande motivée du·de la doctorant·e (art. 14)[4].

Bien que la durée de la thèse soit officiellement de 3 ans, et que la tendance soit à la réduction du nombre d'années de thèse, il est utile de savoir que la durée moyenne des thèses au sein de l'ED 119 (ED de science politique de Paris 1) est de 6-7 ans. De même, du côté de la qualification, il faut savoir que la durée moyenne des thèses des candidat·e·s qui demandent la qualification en science politique ainsi que ceux·celles qui l'obtiennent à la section 04 du CNU[5] se situe autour de 6 ans.

2. Relation avec le·la directeur·trice de thèse

Au cours de sa thèse, le·la doctorant·e est encadré·e par un·e directeur·trice de thèse qui lui consacre une partie de son temps et l'accompagne dans son travail de recherche. Cet accompagnement diffère d'un·e directeur·trice à l'autre. Certain·e·s organisent des séminaires avec leurs doctorant·e·s, d'autres entretiennent un suivi en individuel. C'est au directeur ou à la directrice de thèse que le·la doctorant·e fait part des difficultés, avancées, grands changements ou questions relatives à son travail de recherche. Le·la doctorant·e lui communique également ses communications ou publications, et discute avec elle·lui des grandes orientations de sa recherche. Il est cependant attendu des doctorant·e·s qu'ils·elles fassent preuve

[4] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086&categorieLien=id

[5] Conseil national des universités. Il est composé de 52 section, la section 04 étant celle de la science politique, chargée de la qualification en science politique des candidat·e·s. Plus d'informations sur son site: http://www.cpcnu.fr/web/section-04/presentation.

d'autonomie et d'initiative dans leur travail de recherche, et il est vivement conseillé de se faire aider, en plus de son·sa directeur·trice de thèse, par d'autres collègues : chercheur·e·s, enseignant·e·s-chercheur·e·s, doctorant·e·s et docteur·e·s, au sein d'ateliers, de séminaires, de réseaux de recherche, de colloques, d'enquêtes collectives, etc.

3. Le comité de suivi (CSI)

En plus de l'accompagnement de son·sa directeur·trice de thèse, le·la doctorant·e bénéficie d'un comité de suivi composé de chercheur·e·s autres. Le but est de désenclaver le travail de thèse de la relation directeur·trice-doctorant·e (d'aller ainsi vers un encadrement collectif de la thèse), d'aider le·la doctorant·e en lui permettant de discuter avec des chercheur·e·s proches de ses objets, lui suggérer des pistes nouvelles, et de « prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement ». Les comités de suivi existent depuis l'arrêté du 25 mai 2016 (art. 13)[6]. Depuis 2022, **il se réunit obligatoirement tous les ans**, à partir de la première année de thèse, pour faire le bilan du travail de thèse et est obligatoire pour effectuer sa réinscription en thèse[7].

Composition du Comité (ED 286 EHESS[8]) : Les membres du comité sont choisis par le.la directeur.trice de thèse, en concertation avec le.la doctorant.e. Le comité de suivi individuel du.de la doctorant.e, composé de deux membres, comprend au moins **un membre spécialiste de la discipline** ou en lien avec le domaine de la thèse. Il comprend également **un membre non spécialiste extérieur** au domaine de recherche du travail de la thèse. Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'établissement (parmi le tandem des deux membres composant le CSI).

Concernant les comités de suivi des doctorant·es de l'équipe Sorbonne, il a été décidé que même si les comités devaient avoir lieu chaque année, les attentes et le format seraient adaptés. En 1ère année : un format léger, plus de l'aiguillage que du contrôle des avancées (et toujours la dimension : entretenez-vous de bonnes relations avec votre direction de thèse). Les 2e et 3e années : un comité de suivi plus rigoureux : remise d'un plan provisoire, chapitre ou texte de 30 000 à 40 000 signes. 4e/5e année : format plus léger. Il s'agit de savoir si les choses avancent correctement et si la remise du manuscrit est proche. La composition du comité relève du choix du·de la doctorant·e avec accord de la direction, et peut comprendre 2 membres spécialistes.

La fréquence et les modalités exactes de ce comité sont fixées par la direction de thèse, en concertation avec le.la doctorant.e, en fonction de l'avancement de ses travaux. Pendant ce comité qui dure deux ou trois heures, le travail de thèse est discuté de façon approfondie, avec des recommandations précises. La plupart du temps, il s'agit pour les doctorant·e·s de produire un document (chapitre ou ébauche de chapitre, compte-rendu de terrain, revue de littérature...) qui permettra d'évaluer l'avancée de son travail. Il doit être présenté de manière à ce que l'on comprenne sa place dans l'économie de la future thèse.

---

[6] Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086

[7] Articles 3, 6, 13 de l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

[8] https://www.ehess.fr/sites/default/files/pagedebase/fichiers/comite_de_these_2022-2023_doc_cadre.pdf

Selon les textes officiels, la réunion du comité de thèse doit se dérouler en trois temps :

1. Présentation par le doctorant ou la doctorante (en présence de la direction de thèse) de l'avancement des travaux et discussions scientifiques.

2. Entretien des (deux) membres du comité avec le doctorant ou la doctorante, hors de la présence de sa direction.

3. Entretien des (deux) membres du comité avec la direction de thèse hors de la présence du doctorant.

Le deuxième temps est censé permettre au.à la doctorant.e de faire part d'éventuels problèmes dans la direction de thèse, de situations de harcèlement ou de VSS. Toutefois, étant donné que les membres du comité ont souvent été choisis avec le.la directeur.trice de thèse, le signalement des problèmes dans la direction de thèse n'est pas toujours possible en pratique. D'autres interlocuteurs existent (voir la section Les situations de VSS pendant la thèse).

Le troisième temps, qui se déroule sans le.la doctorant.e peut être supprimé, en concertation avec le.la directeur.trice de thèse et les membres du comité.

Les membres du comité de thèse formulent des recommandations et transmettent un compte-rendu de l'entretien aux acteurs concernés, dont la forme doit reprendre au minimum les trois étapes susmentionnées et faire état de la consultation ou de la non-consultation du doctorant ou de la doctorante pour ce qui touche à la composition du CSI.

4. Se former pendant la thèse

Au cours de la thèse, en plus du suivi de séminaires et événements scientifiques, les doctorant·e·s ont l'occasion de se former à la recherche en participant à divers ateliers doctoraux.

- **Ateliers doctoraux de l'ED de Science Politique**

Les ateliers organisés par l'ED de Science Politique sont ouverts à tou·te·s les doctorant·e·s du CESSP. Veuillez vous référer aux actualisations du site de l'ED et aux annonces diffusées sur les listes : https://www.univ-paris1.fr/ecoles-doctorales/science-politique-ed119/

Ces projets ont été soumis aux doctorant·e·s et verront le jour en fonction de l'intérêt suscité. Le contenu et la fréquence des séances de chaque atelier sont définis par les enseignant·e·s et les chercheur·e·s en fonction du nombre de participant·e·s et des disponibilités de chacun.

- **Ateliers du collège des ED de Paris I (Cycl@doc)**

La Cellule des formations Doctorales, relevant du Collège des écoles doctorales, organise à l'intention des doctorant·e·s de Paris 1 des sessions de formations (et/ou d'informations) mutualisées et pluridisciplinaires. Ces formations s'inscrivent en complément et indépendamment de celles organisées par chaque école doctorale. Elles sont facultatives mais l'inscription préalable est obligatoire.

Quelques exemples de formations :

- Diffusion des thèses en ligne - URFIST
- Développer et gérer le lien pédagogique - conférence
- Gérer et optimiser les relations avec les étudiants - atelier
- La publication scientifique - URFIST
- Enseigner avec le numérique
- Trouver sa voix
- Prise de Parole en Public

Le programme complet figure sur le site du Collège des écoles doctorales : https://bibliotheques.pantheonsorbonne.fr/formation

Attention, le nombre de places par formation est limité. Pour les inscriptions, il faut adresser un courriel au cies@univ-paris1.fr en indiquant :

- Vos NOM et Prénom
- Votre ED de rattachement
- Votre discipline
- Intitulé de la formation
- Date de la formation ou groupe

Contact en cas de questions : Anne Coulon (Anne.Coulon@univ-paris1.fr), responsable de la cellule des formations doctorales.

- **Le Parcours Doctoral de l'EHESS (ED 286)**

L'ED met en place des formations afin de répondre aux exigences du portfolio à remplir tout au long du doctorat. Ces formations sont orientées autour de trois modules : la formation scientifique (suivi de 3 séminaires de recherche), les modules spécifiques (faire une thèse, éthique de la recherche, insertion professionnelle après la thèse) et activités professionnalisantes et formations aux outils de la recherche (charge d'enseignement, participation et/ou organisation d'une journée d'étude, formation linguistique, etc). Pour plus de détails voir le portfolio en ligne : https://www.ehess.fr/sites/default/files/structure/fichiers/parcours_doctoral_plaquette_web_s02.pdf

B. Les doctorant·e·s étranger·e·s

Les doctorant·e·s et étudiant·e·s étranger·e·s font face à de multiples obstacles et discriminations pour pouvoir venir étudier ou réaliser leur travail de recherche en France. Leur situation n'intéresse malheureusement que très peu les institutions de l'ESR, les laissant souvent seul·e·s dans la réalisation de leurs démarches administratives.

L'ANCMSP a donc réalisé un guide en 2019 à l'attention des doctorant·e·s et étudiant·e·s étranger·e·s, détaillant les procédures à suivre lors de leur arrivée en France, en fonction de leur situation personnelle.

https://ancmsp.com/2019/04/05/guide-des-doctorant%C2%B7e%C2%B7s-etranger%C2%B7e%C2%B7s/

Sont abordées dans ce guide l'obtention et de renouvellement d'un VLS-TS ou d'un titre de séjour, la demande d'une Autorisation provisoire de séjour (APS), le travail pendant son parcours doctoral, les questions d'assurance maladie et d'aide personnalisée au logement, ainsi que la réforme « Bienvenue en France ».

N'hésitez pas à faire à l'ANCMSP des retours, des suggestions d'ajout, d'amendement ou de modification par mail à bureau@ancmsp.com, de façon à avoir à terme le document qui soit le plus précis et le plus complet possible.

Si vous ou des collègues rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos élu·e·s du CESSP (et des sites).

C. Visite médicale de prévention

L'EHESS possède un partenariat avec les services de l'Université Paris-Cité. Deux types de service sont proposés : quatre centres de prévention et un centre de santé. Pour plus de détails voir : https://www.ehess.fr/fr/se-soigner

Cabinet médical Paris-1 : Service de Santé Étudiante (SSE), sse@univ-paris1.fr (https://www.pantheonsorbonne.fr/vie-etudiante/sante)

D. Les différents financements de thèse

Il existe différents types de financement des thèses, publics et privés. Les principaux correspondent aux contrats doctoraux et aux contrats CIFRE. Mais tou·te·s les doctorant·e·s ne bénéficient pas de ces financements. Certain·e·s obtiennent d'autres types d'allocation et de bourses, d'autres financent leurs thèses par d'autres moyens ou par eux·elles-mêmes.

1. Les contrats doctoraux

Créé par décret du 23 avril 2009 et modifié par décret du 29 août 2016, le contrat doctoral est un contrat de travail d'une durée de trois ans permettant au doctorant ou à la doctorante de réaliser son travail de recherche dans les meilleures conditions possibles[9]. Il apporte toutes les garanties sociales d'un contrat de travail conforme au droit public et fixe une rémunération minimale.

[9]Décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche; https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/8/29/MENH1619632D/jo

Le contrat doctoral est ouvert à tout·e doctorant·e inscrit·e en première année de thèse depuis moins de six mois, sans condition d'âge. Les candidatures sont examinées au niveau local dans chaque école doctorale.

Le service des doctorant·e·s contractuel·le·s peut être exclusivement consacré à la préparation du doctorat ou inclure, outre cette préparation, l'une des activités complémentaires suivantes :

- Une mission d'enseignement.
- Une mission dans les domaines de la diffusion de l'information scientifique et technique et de la valorisation des résultats de la recherche.
- Une mission d'expertise effectuée dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association ou une fondation.

La rémunération mensuelle minimale des doctorant·e·s contractuel·le·s est fixée à 2 200 euros brut depuis le 1er janvier 2025. Une hausse des salaires est en cours pour atteindre un minimum de 2 300 brut d'ici 2026 (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046820745). Un complément de rémunération est versé aux doctorant·e·s contractuel·le·s pour toute activité complémentaire (enseignement, valorisation, administration)[10]. Leur objectif est de favoriser le développement de la recherche partenariale public-privé et de placer les doctorant·e·s dans des conditions d'emploi.

2. Les CIFRE

Outre le contrat doctoral, qui est un financement public de la recherche, il est possible d'obtenir un financement privé à travers la signature d'une convention CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche).

Ces conventions sont passées entre l'entreprise, le laboratoire de recherche, le·la doctorant·e et l'Association Nationale Recherche Technologie (ANRT), chargée par l'Etat de mettre en oeuvre le dispositif CIFRE. Ces quatre acteurs ont tous un rôle dans le parcours doctoral :

- L'entreprise embauche le·la doctorant·e en lui confiant une mission de recherche stratégique pour son développement socio-économique pour un salaire d'embauche de minimum 25 200 € annuel brut en 2024 (puis selon le calendrier fixé par le Ministère : 26 400 € en 2025 ; 27 600 € en 2026).
- L'ANRT contracte avec l'entreprise une CIFRE sur la base de laquelle une subvention de 14 000€ est versée à l'entreprise.
- Le laboratoire encadre les travaux du·de la doctorant·e, rattaché·e également à l'ED liée au laboratoire. Il signe avec l'entreprise un contrat de collaboration de recherche qui fixe les conditions du partenariat du point de vue de la recherche.
- Le·la doctorant·e consacre 100 % de son temps à ses travaux de recherche, en entreprise ou au laboratoire, selon l'accord passé.

[10]Arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033076467&dateTexte=&categorieLien=id

Le subventionnement des conventions CIFRE ajouté au Crédit d'impôt recherche élève la réduction du coût pour l'entreprise à 50 %. C'est donc un contrat très avantageux pour les entreprises. Un rapport d'activité annuel, signé de l'entreprise, du laboratoire et du·de la doctorant·e, est remis à l'ANRT.

Source et informations complémentaires sur le site de l'ANRT : https://www.anrt.asso.fr/fr/cifre-35654

Une association des docteur.es et doctorant·e·s en CIFRE en sciences humaines et sociales existe : ADCifreSHS. Retrouvez sur leur site toutes les informations de l'association, les événements, les contacts, l'adhésion, les ressources utiles : https://adcifreshs.wixsite.com/adcifreshs

3. Les COFRA

Depuis mars 2022, les ministères de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et de la Transformation et de la Fonction publiques (MTFP) ont créé les Conventions de Formation par la Recherche en Administration (COFRA). L'objectif est de renforcer les liens entre recherche et action publique de l'État en facilitant la réalisation de thèses au sein des administrations de l'État, dans le cadre de contrats de recherche du même nom. L'administration recrute un.e doctorant.e sur le fondement d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans et lui confie des travaux de recherche, objet de sa thèse. Une centaine de COFRA ont été accordés en 2023.[11]

Plus d'informations ici.

4. Autres contrats doctoraux, contrats et bourses

Plusieurs moyens de financement à long ou moyen terme sont disponibles pour les doctorant·e·s. Certains sont de réels salaires, quand d'autres sont de simples bourses. On se reportera aux sites internet des différents organismes cités pour plus d'informations :

- contrat doctoral de l'INSP (https://insp.gouv.fr/financement-de-contrats-doctoraux)
- contrats doctoraux des écoles françaises (https://www.resefe.fr/fr/node/4749)
- https://fundit.fr/fr
- Financements aires culturelles (séjours courts) du Ministère des affaires étrangères
- Programmes Eiffel et Lavoisier du Ministère des affaires étrangères
- Programme DGA/IRSEM et aides IHEDN pour les doctorant·e·s qui travaillent sur des thématiques de défense ou de Relations Internationales
- Les Bourses de la Chancellerie des Universités de Paris
- Les Allocations de recherche annuelles de l'Assemblée Nationale
- Les Allocations doctorales thématiques de la région Ile de France
- Bourses Fulbright
- Bourses de la Maison Française d'Oxford
- Etc.

[11] https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-actualites/theses-cofra-lancement-de-lappel-manifestation-dinteret-pour-le-recrutement-de-doctorants

Nota bene : certaines de ces « bourses » ne sont pas des contrats de travail, et sont ce qu'on appelle des « libéralités », n'ouvrant pas aux droits à la retraite ou au chômage. Une circulaire 20 octobre 2006 relative à la résorption des libéralités des doctorant·e·s et post-doctorant·e·s est toujours d'actualité : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_487.pdf

Pour plus de renseignements, voir le site de l'ANCMSP: http://ancmsp.com/ et celui de la CJC : https://cjc.jeunes-chercheurs.org/.

E. Enseigner : sous quels statuts ?

Bien que cette question ne relève pas du laboratoire, un certain nombre de doctorant·e·s et docteur·e·s enseignent dans le cadre de leur carrière. Des activités d'enseignement sont d'ailleurs nécessaires afin d'être reconnu·e·s lors des recrutements académiques.

Trois grands statuts permettent d'enseigner pour les doctorant·e·s et docteur·e·s :

- Les doctorant·e·s en contrat doctoral bénéficiaires d'une mission d'enseignement
- Les vacataires (chargés d'enseignement vacataires - CEV & agents temporaires vacataires - ATV)
- Les attaché·e·s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)

1. L'enseignement des doctorant·e·s en contrat doctoral

Il existe deux cas de figure :

- les contrats doctoraux avec mission d'enseignement (cette dernière est comprise dans le cadre du contrat doctoral)
- les doctorant·e·s contractuel·le·s chargé·e·s d'enseignement vacataire (où les deux activités sont dissociées)

Ces statuts sont régis par un décret de 2009, modifié en 2016[12].

Le service du ou de la doctorant·e contractuel·le peut être exclusivement consacré aux activités de recherche liées à la préparation du doctorat ou inclure, outre ces activités de recherche, des activités complémentaires.

Parmi ces activités complémentaires figurent les missions d'enseignement « y compris dans le domaine de la formation continue, pour un service au plus égal à un tiers du service annuel d'enseignement de référence des enseignants chercheurs (défini à l'article 7 du décret du 6 juin 1984) ».

La durée totale des activités complémentaires aux activités de recherche confiées au ou à la doctorant·e dans le cadre du contrat doctoral ne peut excéder un sixième de la durée annuelle de travail effectif fixée par le décret du 25 août 2000 susvisé[13] (soit 64h).

[12] https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/8/29/MENH1619632D/jo

[13] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000208382&categorieLien=cid

Dans la mesure où le service du ou de la doctorant·e contractuel·le ne comprend que des activités de recherche ou s'il comprend des activités complémentaires dont la durée annuelle cumulée est inférieure au sixième de la durée de travail effectif fixée par le décret du 25 août 2000 susvisé, des activités d'enseignement ou d'expertise peuvent lui être confiées en dehors du contrat doctoral, dans le cadre d'un cumul d'activités, dans les conditions précisées par le décret n° 2007-648 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

La durée totale cumulée de ces activités et des activités complémentaires prévues dans le contrat doctoral ne peut excéder un sixième de la durée de travail effectif fixée par le décret du 25 août 2000 susvisé.

Côté UFR 11, il n'y a plus de contrat avec mission d'enseignement fixant 64h obligatoires. Les doctorant·es contractuel·les sont payés au pro-rata de l'heure.

2. Sur le statut de vacataire

Texte réglementaire : Décret n° 2008-890 du 2 septembre 2008 relatif aux modalités de recrutement de certains personnels enseignants non titulaires des établissements d'enseignement supérieur.[14]

- **Les textes qui régissent les vacataires de l'enseignement supérieur :**

Le statut des vacataires est régi par le décret du 29 octobre 1987 que vous pouvez lire sur ce lien ou dans le document joint à l'article.
http://www.legifrance.gouv.fr:80/texteconsolide/PFHHE.htm
Le taux de rémunération est réévalué chaque année par arrêté. Il est aussi indexé sur le point d'indice de la fonction publique.

Il est important de connaître cette réévaluation car certains établissements continuent de rétribuer leurs vacataires sur un ancien taux. Les taux de rémunérations sont fixés par l'arrêté suivant : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000315917&dateTexte=20180210

La rémunération plancher n'est pas seulement fixée par arrêté, elle est aussi indexée sur le point d'indice de la fonction publique. Le point d'indice a été augmenté le 1er février 2017, portant la rémunération plancher à :

- Cours magistraux : 62,11 €
- Travaux dirigés : 41,41 €
- Travaux pratiques : 27,60 €

Rappelons que le décret n°2009-460 du 23 avril 2009 précise que chaque heure de travaux dirigés correspond à 4,2 heures de travail effectif. Le SMIC Horaire brut étant à 9,8 €, les vacataires se retrouvent donc actuellement payés en dessous du SMIC à l'heure de travail effectif.

[14] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019420558

Bien que pensée comme mode de financement pour nombre de doctorant·e·s voire pour des docteur·e·s sans poste. Faites bien vos calculs. Dans le cadre légal, on peut très difficilement vivre des vacations. Un·e doctorant·e vacataire peut espérer au maximum 96 heures équivalent TD et être payé·e sur l'année 3975,36 euros, soit 331,28 euros par mois.

- **Les conditions pour effectuer des vacations :**

Pour pouvoir être recruté·e comme vacataire, vous devez être dans l'une des situations suivantes :

- Salarié·e d'au moins 900h /an (ou 300 h d'enseignement) (cela inclut donc les CIFRE, BDI, etc.)
- Salarié·e de la fonction publique à temps plein
- Travailleur·euse indépendant·e, profession libérale et chef d'entreprise

➔ Ces catégories de personnes sont appelées « chargé·e·s d'enseignement vacataires ». Sauf cas particulier (ex : les doctorant·e·s contractuel·le·s dont le contrat mentionne qu'ils·elles ne peuvent assurer plus de 64 heures TD de vacations), le nombre d'heures de vacations qu'ils·elles peuvent assurer n'est pas limité.

- Etudiant·e inscrit·e en vue de la préparation d'un diplôme de 3ème cycle
- Retraité·e ou préretraité·e de moins de 67 ans

➔ Ces deux dernières catégories sont des « agents temporaires vacataires » ; leur service annuel, dans un ou plusieurs établissements, ne peut excéder 96 heures TD.

Concrètement, l'interlocuteur·trice administratif lorsque vous êtes vacataire dans une université est le service du personnel. Parfois les départements d'enseignement peuvent vous aider à préparer votre dossier d'engagement pour des vacations mais ce n'est pas toujours le cas.

Pour faire des vacations, vous devrez remplir un dossier qui comportera vraisemblablement les éléments suivants :

- une partie relative aux renseignements administratifs : qui êtes-vous ? Quel est votre numéro de sécurité sociale ? Quelle est votre situation professionnelle actuelle ?
- une description de la prestation effectuée (avec les dates et heures des enseignements qu'il est donc important de noter quelque part) qui devra être visée par la personne responsable de la filière et éventuellement par l'enseignant·e principal·e du module (si vous faites des TD par exemple).
- si vous êtes fonctionnaire ou si vous êtes contractuel·le de la fonction publique une autorisation de cumul de fonctions. Ce document s'obtient auprès de votre employeur principal. C'est un formulaire à remplir où vous indiquez quelles vacations vous effectuez en plus de votre travail principal. Votre employeur vérifie la conformité à la réglementation et vous autorise ou non à cumuler les vacations avec votre activité principale.

➔ Ces deux derniers points nécessitent des signatures extérieures. Sachez ensuite que le dossier complet doit être visé par le chef de l'établissement au sein duquel vous effectuez vos vacations.

Un dernier mot, faites attention, dans le cadre d'un cumul avec le chômage (l'ARE, allocation d'aide au retour à l'emploi) ou en tant que bénéficiaire du RSA (prime d'activités) ou de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique[15]), vos revenus s'en trouveront diminués !

Si vous avez un contrat doctoral, alors vous ne devez pas accepter un statut de vacataire ; demandez un avenant à votre contrat (dès la première année).

Pour aller plus loin se référer à https://ancmsp.com/la-galere-du-vacataire

3. La question des CDD d'enseignement

Depuis la rentrée 2019 et suite à une mobilisation, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne recrute parmi ses doctorant·e·s des agent·e·s contractuel·le·s en vue d'exercer des fonctions d'enseignement conformément aux dispositions de l'article L 954-3 du code de l'éducation.

Ces contrats LRU (Loi relative aux libertés et Responsabilités des Universités) enseignants sont actuellement exclusivement réservés aux doctorant·e·s, inscrits en thèse à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et dont les travaux de thèse ne bénéficient d'aucun type de financement.

Dans l'état actuel de l'application de la mesure, les agent·e·s ainsi recruté·e·s doivent effectuer un service annuel d'enseignement de 36 à 64 heures maximum équivalent travaux dirigés. Les contrats de travail des candidat·e·s ainsi recruté·e·s pourront être conclus pour une durée d'une année, éventuellement renouvelables deux fois, dans la limite de trois années.

Ce statut est plus avantageux que celui de vacataire puisqu'à la rémunération au taux horaire de 41,41 € brut s'ajoutent les 10 % de congés payés et l'obtention de fiches de paie donnant la possibilité de faire valoir ses droits (au chômage, notamment). De plus, la rémunération est systématiquement mensualisée. Il faut, pour l'obtenir le demander auprès des UFRs lors de l'attribution de votre service !

4. Les attaché·e·s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)

- **Présentation**

Le statut des ATER est régi par le décret n°88-654 du 7 mai 1988 modifié. Depuis 2001, les attaché·e·s temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) sont recruté·e·s et nommé·e·s par les chefs d'établissements d'enseignement supérieur.

Être attaché·e temporaire d'enseignement et de recherche permet de préparer une thèse ou de se présenter aux concours de recrutement de l'enseignement supérieur tout en enseignant, en qualité d'agent contractuel. Un enseignement de 128 heures de cours ou de 192 heures de travaux dirigés ou de 288

[15] La demande de l'ASS est à privilégier au RSA si vous avez travaillé au moins 5 ans (à temps plein ou à temps partiel) au cours des 10 ans avant la fin de votre contrat de travail qui précédait le versement de l'ARE). La signature du contrat doctoral au moins d'octobre et donc la perte d'un mois de contrat en cas d'enchaînement avec un contrat d'ATER peut devenir un problème pour obtenir l'ASS (4 anset 11 mois de contrat sur les 5 années attendues).

heures de travaux pratiques par an ou toute combinaison équivalente doit être assurée. Un·e ATER à temps plein perçoit un salaire de 1657, 87 euros net par mois.

Il est possible d'exercer ses fonctions à temps partiel. Cependant, le service d'enseignement ne peut être inférieur à 64 heures de cours, 96 heures de travaux dirigés ou 144 heures de travaux pratiques par an ou toute combinaison équivalente. Un·e ATER à temps partiel perçoit un salaire de 1228,93 euros net par mois.

Dans tous les cas l'A.T.E.R. participe aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiant·e·s, contrôle des connaissances et examens.

- **Conditions de candidature pour les ATER**

Pour être candidat·e à un poste d'ATER, vous devez:

- soit être fonctionnaire titulaire ou stagiaire de catégorie A et inscrit en vue de la préparation du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches ou s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur ;
- soit être inscrit·e en vue de la préparation d'un doctorat, le·la directeur·trice de thèse devant attester que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an ;
- soit être déjà titulaire d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches et s'engager à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur ;
- soit être enseignant·e ou chercheur·e de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche pendant au moins 2 ans, titulaire d'un doctorat ;
- soit être moniteur·trice recruté·e dans le cadre du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, titulaire d'un doctorat et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur ;
- soit être allocataire d'enseignement et de recherche ayant cessé d'exercer ses fonctions depuis moins d'un an, titulaire d'un doctorat et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

- **Comment candidater ?**

A compter de l'année 2012, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en place une application dédiée au recrutement des ATER dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette application nommée ALTAÏR est mise à la disposition des établissements, qui ne l'utilisent pas tous. Elle est accessible à partir du portail GALAXIE :
https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp

L'application ALTAÏR a été conçue pour devenir à terme la plate-forme unique permettant aux candidats de déposer leurs candidatures à des fonctions d'ATER, en réponse à des appels à candidatures publiés sur la même application par les établissements d'enseignement supérieur. Pour accéder à l'application, cliquez sur le lien « Accès recrutement » situé à droite de l'écran.

N'oubliez pas de consulter également les offres ATER disponibles sur les sites des établissements qui continuent à recruter en dehors de Galaxie pour la campagne en cours. En pratique en sciences politiques et en sociologie, de nombreux postes ne sont pas transmis à la plate-forme ALTAÏR. Vos élu·e·s essaient de diffuser au maximum la publication des postes d'ATER à Paris 1 et à l'EHESS.

5. Les ressources de l'enseignement

- **Les ressources humaines de Paris 1**

Tou·te·s les enseignant·e·s non-titulaires de Paris 1 sont géré·e·s par les ressources humaines, au quatrième étage du centre Panthéon.

Adresse : Université Paris 1 Service du Personnel Enseignant
Bureau de gestion des enseignants non titulaires
12, place du Panthéon
75231 PARIS cedex 05

Horaires : 9h30-13h00 et 14h00-17h00 du lundi au vendredi, à l'exception du mardi matin et du jeudi matin.

Contacts: https://sciencepolitique.pantheonsorbonne.fr/administration

- **Les missions d'enseignement**

Les doctorant·e·s du laboratoire — Sorbonne comme Raspail — peuvent être amené·e·s à enseigner à l'Université Paris 1 ou ailleurs, dans le cadre :

- d'un contrat doctoral avec mission d'enseignement (64 heures par an) ;
- d'un contrat d'ATER (192h TD ou 128h de CM par an; à Paris 1 le contrat de demi-Ater est plus courant, 96h TD ou 64h de CM par an) ;
- d'un contrat de vacation ;
- d'un CDD d'enseignement.

A Paris 1, les cours dispensés vont de la L1 au M1. Ils consistent en général, mais non exclusivement, en des Travaux dirigés (TD) de 1h30 ou 2h. Ils ont lieu sur les différents sites de l'université (Centre PMF/Tolbiac, Centre René Cassin, Panthéon, Sorbonne).

Il n'est pas toujours possible d'effectuer exactement le nombre d'heures prévu par votre mission. Dans ce cas, il est possible de rééquilibrer d'une année à l'autre.

Côté Sorbonne, les cours sont attribués aux enseignant·e·s par l'UFR de science politique, souvent après consultation des concerné·e·s. Néanmoins, un certain nombre de ces enseignements sont rattachés administrativement aux secrétariats d'histoire, pour les doubles licences Histoire-Science politique et Philosophie-Science politique, ou de droit (pour les L1-L2 de Science politique). Dans ces cas, ce sont ces secrétariats qui sont vos intermédiaires en ce qui concerne par exemple les listes d'étudiant·e·s, l'organisation des examens, la restitution des notes en fin de semestre ou vos éventuelles absences.

Côté Raspail, c'est le secrétariat de l'IAES, rattaché à l'UFR de droit, qui sert d'interlocuteur principal pour la gestion des étudiant·e·s ; la plupart du travail pédagogique et administratif se fait cendant en étroite collaboration avec les enseignant·e·s chargé·e·s du CM.

Modalités spécifiques aux vacataires et aux titulaires d'un CDD d'enseignement
Le recrutement des vacataires ou de chargé·e·s de cours se fait en général par l'enseignant·e en charge du CM, et dont tous les TD n'ont pas été pourvus. Les contrats sont signés auprès de l'UFR de science politique (certains cas sont particuliers et se font en relation avec l'UFR de droit).

Il convient donc d'insister pour signer son contrat de vacations ou son CDD d'enseignement avant le début des cours. Le salaire de vacation est mensualisé, à condition que la demande en soit faite et que les états de services soient signés à l'UFR chaque mois.

Dans le cadre d'un CDD d'enseignement, la signature du contrat se demande auprès de l'UFR et se signe ensuite aux ressources humaines. Pour pouvoir le signer avant le début des cours en septembre, il faut donc avoir un aperçu des enseignements effectués au premier semestre mais également au second semestre, entre 36h et 64h équivalent TD sur l'année.

Les représentant.e.s au conseil d'UFR peuvent servir d'intermédiaire en cas de souci.

- **Préparation des cours**

Il n'y a pas de règle générale en la matière. Dans la plupart des TD, le travail est cadré par des réunions pédagogiques entre le ou la chargé.e du CM et les chargé·e·s de TD (les réunions pédagogiques du 1er semestre se font souvent dans l'urgence, en septembre). Un programme est préparé (parfois repris d'une année sur l'autre), comprenant les textes de soutien et les notions ou les thèmes à étudier. Dans d'autres cas, le ou la chargé.e de CM entend donner plus d'autonomie aux chargé·e·s de TD, et lui laisse le soin de composer son programme.

Quoi qu'il en soit, le ou la chargé·e de TD dispose d'une liberté pédagogique qui lui permet de modifier le programme, la forme du cours ou les modalités d'évaluation.

Les enseignant·e·s chargé·e·s pour la première fois d'un cours peuvent bien entendu demander à leurs aîné·e·s conseils et informations !

- **EPI**

Aux cours correspondent des espaces pédagogiques interactifs (http://cours.univ-paris1.fr). On y met principalement les textes à étudier. Il peut y avoir un EPI commun à un cours et/ou à des TD, ou bien parfois l'enseignant.e crée son propre EPI, soit parce qu'il n'y en a pas, soit parce qu'il use de sa liberté pédagogique.

Ces EPI peuvent être configurés de manière à recueillir des devoirs faits sous forme numérique.
Un logiciel de détection du plagiat (Compilatio) est également à votre disposition.

- **ENT**

L'enseignant·e dispose d'un Environnement numérique de travail (ENT), sur lequel il·elle peut accéder à la liste de ses étudiant·e·s (l'arborescence n'est pas très intuitive mais on finit par y arriver, à condition de se souvenir que son cours peut être rattaché à d'autres UFR que l'UFR employeur, comme l'École de droit de la Sorbonne/EDS ou l'UFR d'histoire), et où il·elle restitue ses notes en fin de semestre.

- **Matériel et photocopies**

Dans notre université, la qualité du matériel à notre disposition est variable.
Les salles disposent d'un tableau à craie ou à feutre (on trouve ces accessoires dans la salle ou auprès de l'accueil du site concerné).
Les salles peuvent être équipées d'un vidéoprojecteur de manière permanente ou provisoire. Dans ce dernier cas, il faut aller à l'accueil du site concerné pour demander (pour une seule séance ou à chaque cours) et retirer le vidéo-projecteur. Il est conseillé de s'y prendre à l'avance.

Au centre Cassin, les photocopies ou les impressions (prévoir sa clé USB) se font à la salle des chargé·e·s de TD, au dernier étage (voir ci-dessous). Un code est nécessaire : on le récupère au secrétariat du 2e étage, en justifiant de sa situation d'enseignant·e. On récupère le papier au même endroit. Le nombre de photocopies est très limité (150). À Tolbiac, les photocopies se font à la reprographie (s'y prendre à l'avance). Voir à l'accueil.

Les enseignant·e·s de l'UFR 11 de Science Politique, quel que soit leur site, peuvent également faire leurs photocopies au secrétariat de l'UFR. Côté Raspail, il est toujours possible de se servir des imprimantes du laboratoire à l'EHESS : pour se faire, demander à Vanessa Magnaval ou, en son absence, aux collègues présent·e·s sur place.

- **Salle des professeurs**

Les sites disposent de salles de professeurs :

- en Sorbonne, il s'agit de la salle G 605, à côté de l'UFR, qui sert souvent de salle de réunion
- au centre Cassin, la salle se situe au dernier étage. On y accède par un code (demander à vos collègues ou au secrétariat)
- à PMF/Tolbiac, il n'y en a guère. La bibliothèque du 9e étage peut cependant être utile pour travailler (et certaines thèses de nos aîné·e·s s'y trouvent).

- **Corrections**

Les corrections font partie des obligations du ou de la chargé·e de TD. Il·elle est tenu·e d'effectuer les corrections des devoirs de son TD, ainsi que des examens relevant de sa matière. Cela peut inclure la correction de l'épreuve terminale, mais ce n'est pas toujours le cas ! Le texte est flou, et certain·es chargé·es de CM ne font pas corriger les copies aux doctorant·es de leur TD.

L'UFR peut par ailleurs solliciter les doctorant·e·s contractuel·le·s ou les ATER (et non les vacataires) pour effectuer la correction d'épreuves non adossées à des TD, et pour des surveillances sans correction (en général, il s'agit de surveiller des élèves disposant d'un tiers temps, c'est-à-dire autorisé·e·s à

disserter d'un tiers supplémentaire du temps imparti à l'épreuve du fait de leur situation). Ces tâches sont comptabilisées et intégrées dans les missions d'enseignement.

Hormis ces cas particuliers, les enseignant·e·s ainsi que les autres doctorant·e·s ne sont pas tenu·e·s d'effectuer de corrections. Si vous êtes dans le cas contraire, vous avez la possibilité d'en parler avec le représentant au conseil d'UFR.

- **Adresse mail et carte professionnelle**

Qu'ils·elles soient post-doctorant·e·s, en contrat doctoral, vacataires ou ATER, les enseignant·e·s de science politique disposent d'une adresse mail en @univ-paris1.fr. Il est nécessaire de récupérer auprès des RH (4e étage au centre Panthéon) ou de l'UFR le n°Siham (numéro d'agent) permettant d'activer son ENT et son adresse professionnels.

Au même endroit, les enseignant·e·s peuvent demander leur carte professionnelle en présentant le n° Siham et après avoir téléchargé une photo sur son ENT pro. Elle est utile pour justifier de son statut d'enseignant·e ou de personnel de l'université et permet de limiter la fouille à l'entrée de la Sorbonne ou encore d'avoir accès aux restaurants administratifs.

La procédure est détaillée dans le guide du personnel au lien suivant:
https://ent.univ-paris1.fr/gun-pers

- **Casiers**

Des casiers (collectifs) à l'usage des enseignant·e·s sont disponibles au centre René Cassin (il faut retirer la clé à l'accueil au rez-de-chaussée et la restituer à chaque utilisation) et en Sorbonne (les enseignant·e·s peuvent demander une clé auprès de l'UFR, et la conserver le temps de leur contrat). Pour plus d'information, vous pouvez contacter le·la responsable administratif·ve de l'UFR de science politique de Paris-1.

- **Représentation des doctorant·e·s au conseil de l'UFR 11 de science politique**

Les doctorant·e·s qui enseignent sont représenté·e·s au conseil d'UFR dans deux collèges :

- les doctorant·e·s contractuel·le·s, les ATER et les vacataires effectuant plus de 64 heures équivalent TD sont représenté·e·s au sein du collège B, où figurent également les maîtres et maîtresses de conférences, les chargé·e·s de recherche qui assurent assez d'heures d'enseignement et les PRAG.
- les doctorant·e·s n'enseignant pas ou les vacataires effectuant moins de 64 heures équivalent TD sont représenté·e·s au sein du collège usagers.

Il est à noter que l'inscription sur les listes électorales du collège B n'est pas automatique (notamment pour les vacataires 64 heures) et il convient aux concerné·e·s de l'effectuer au moment des élections auprès de la DAJI (Direction des affaires juridiques et institutionnelles) de Paris 1.

Le conseil d'UFR se réunit de manière irrégulière, selon l'agenda du département. Il est compétent pour la politique d'enseignement (diplômes, maquettes, etc.), les conventions avec d'autres universités (qui concernent parfois les doctorant·e·s) et toutes les questions relatives à l'organisation des cours.

Il y a en général une assemblée générale d'UFR par an, auquel les enseignant·e·s sont invité·e·s à se rendre.

Par sa position, les représentant·e·s au conseil d'UFR peuvent servir d'intermédiaire auprès de la direction en cas de souci en ce qui concerne les questions d'enseignement (signature des contrats, etc.). N'hésitez surtout pas à les solliciter en cas de question ou de situation anormale. Vous pouvez aussi poser une question ou soulever un problème (même technique et très pratique) sur la liste des jeun·e·s chercheur·e·s enseignant·e·s : jcenseignantsp1scpo@framalistes.org.

- **Derniers conseils**

Les enseignements font peur aux nouveaux et aux nouvelles enseignant·e·s, qui craignent de ne pas être à la hauteur. La peur se dissipe rapidement : vous en savez bien plus que les étudiant·e·s et serez toujours en mesure de les aider ou de répondre à leurs questions ! Le reste relève de la sociologie des rôles (Lagroye, 1997, entre autres) : vous êtes de l'autre côté du bureau, et vous vous adapterez vite à ce changement.

Les étudiant·e·s sont pour la très grande majorité d'entre eux·elles sages, discipliné·e·s et ont à cœur de travailler. La plupart des problèmes qui se posent au cours d'un enseignement peuvent donc être réglé·e·s par l'enseignant·e, même non expérimenté·e. En cas de souci plus sérieux (comportement vraiment inacceptable, tricherie), il convient cependant d'en parler avec son ou sa chargé·e de CM. Vous garderez ainsi la maîtrise de la situation.

F. Soutenance et diffusion des thèses

1. Formalités administratives : généralités

Si les démarches administratives pré-soutenance dépendent spécifiquement de votre établissement et de votre école doctorale, il existe un certain nombre de principes généraux.

- **Les étapes :**

Ce n'est qu'après avoir obtenu l'autorisation de votre directeur·trice de thèse à soutenir que vous pouvez vous adresser au service des thèses correspondant à votre discipline d'inscription, pour y retirer deux documents : un formulaire de demande de soutenance de thèse (c'est notamment dans ce document que vous allez mentionner la composition du Jury de soutenance), et un formulaire d'enregistrement de thèse soutenue.

Deux mois au moins avant la date présumée de la soutenance, vous devez déposer, au même bureau, ces documents ainsi que des exemplaires de votre thèse.

L'autorisation de présenter en soutenance une thèse sera accordée par le·la Président·e de l'Université, après avis du·de la Directeur·trice de l'Ecole Doctorale, sur proposition de votre Directeur·tric·e de thèse. Le·la Président·e statue au vu des rapports rédigés par deux rapporteur·trice·s habilités à diriger des recherches et extérieurs à votre Ecole Doctorale et à votre établissement, désignés par lui·elle. Ces rapports sont communiqués au Jury et au·à la candidat·e avant la soutenance.

2. La composition du Jury de soutenance

Le jury de soutenance, que vous avez mentionné dans votre formulaire de demande de soutenance, est désigné par le·la Président·e de l'Université, sur avis du Responsable de l'École doctorale.

Sa composition est variable en fonction des établissements. Il est composé de la moitié ou d'un tiers de personnalités françaises ou étrangères extérieures à l'établissement et choisie en raison de leur compétence scientifique. Les membres du jury désignent parmi eux un·e président·e. Le·la président·e doit être un·e professeur·e ou assimilé. Votre directeur·trice de recherche ne peut être choisi·e comme président·e. Les jurys doivent tendre de plus en plus à être paritaires.

3. Les calendriers

Il faut être inscrit·e administrativement en thèse l'année du dépôt du manuscrit. Ainsi, afin d'éviter de payer les frais d'une nouvelle inscription en thèse, il est recommandé de se référer au calendrier universitaire de votre établissement et déposer la thèse avant la clôture de l'année en cours.

Suite au travail de la CJC, les choses ont changé pour les soutenances entre septembre et décembre. Il n'est pas nécessaire de se réinscrire pour quelques mois. Ceci se trouve dans le nouvel arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur[16], et plus particulièrement l'article 5 qui concerne le doctorat et l'HDR.

Article 5
Les usagers inscrits en doctorat, à l'habilitation à diriger des recherches et aux diplômes sanctionnant les formations dispensées au cours du troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques à l'exception des cycles courts acquittent les montants des droits fixés dans le tableau 1.
Les usagers régulièrement inscrits en doctorat au titre de l'année universitaire 2018-2019 qui soutiennent leur thèse entre le 1er septembre 2019 et le 31 décembre 2019 n'acquittent aucun droit d'inscription au titre de l'année universitaire 2019-2020.
Les usagers régulièrement inscrits en doctorat à partir de l'année universitaire 2019-2020 qui soutiennent leur thèse entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année universitaire suivante n'acquittent aucun droit d'inscription au titre de cette nouvelle année universitaire.

Paris I Panthéon-Sorbonne :
https://www.pantheonsorbonne.fr/recherche/doctorat/etudes-doctorales/soutenances/

EHESS : : https://www.ehess.fr/fr/pendant-doctorat-lehess#soutenance

[16] https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/4/19/ESRS1906922A/jo/texte

4. Photocopies et impressions de thèse

Les frais d'impression varient en fonction de la longueur de la thèse et du nombre de pages en couleur, mais en pratique, compter entre 300 € et 400 € chez un imprimeur est un prix raisonnable.

Depuis la rentrée 2019, tout·e doctorant·e du CESSP arrivant au terme de sa thèse peut bénéficier d'une impression d'un certain nombre d'exemplaires de thèses sur le site Pouchet (59 rue Pouchet, 75017). Pour cela, il faut un devis approuvé par la direction du laboratoire. **Les prix sont très bas : copie noir et blanc : 0,025 centimes ; 59 € pour toute l'impression de la thèse** (5 exemplaires).

L'ED de science politique finance la reproduction à hauteur de 100 € par thèse. Du côté de l'équipe Raspail et de l'EHESS, la prise en charge de la reproduction d'un petit nombre d'exemplaires de thèses est aussi possible (sous certaines conditions et à hauteur de 300 €). Une fois le jury validé, il faut envoyer la facture (et donc bien la demander à l'imprimeur) à ecole.doc@ehess.fr. **Nous vous conseillons donc vivement d'emprunter ce biais !**

Voici la procédure à suivre :

1. Pré-remplir le devis (disponible en annexe)
2. L'envoyer à la direction du CESSP, en mettant Loan do Cam et Barthélémy Zyla en copie, pour qu'elle signe le devis
3. Transmettre le devis et votre thèse à Jean-Yves Richardeau de la reprographie de Pouchet : jean-yves.richardeau@cnrs.fr / 01 40 25 10 35

5. Modalités de dépôt et de diffusion des thèses

- Pour Paris I : à partir du 1e janvier 2013 la thèse est seulement déposée en version électronique, au moins trois semaines avant la soutenance. Modalités de dépôt à l'adresse suivante : https://bibliotheques.pantheonsorbonne.fr/appui-recherche/deposer-diffuser-sa-these

- Pour l'EHESS : Dépôt au moins deux mois avant la soutenance, au Service de la Scolarité de l'École. Les modalités de dépôt sont consultables sur l'ENT de l'EHESS (Rubrique Enseignement et vie étudiante > Doctorat > Soutenance de thèse et HDR).

6. Soutenance de thèse

La soutenance se divise en plusieurs phases. Le·la président·e du jury assure la présidence des débats. Puis le déroulement, assez standardisé, se découpe par trentaine de minutes pour chaque phase (soit 3 heures pour 5 membres du jury). Pour commencer, pendant une vingtaine de minutes, le·la doctorant·e expose l'économie générale de sa thèse, quelques éléments de méthodes ainsi que les prolongements possibles à ses travaux. Ensuite, c'est le·la directeur·trice de thèse qui prend la parole de manière plus ou moins longue. Selon les cas, des questions sur le fond sont posées, mais ce sont davantage des propos sur la trajectoire académique du·de la doctorant·e qui sont habituellement tenus.

Puis la parole est donnée aux deux rapporteur·trice·s. Chacun·e prend une vingtaine de minutes et le·la candidat·e répond pendant une dizaine de minutes. Enfin, c'est le·la ou les autres membres du jury qui disposent de leur demi-heure d'échange avec le·la canditat·e. Alors la soutenance se finit par une prise de parole du·de la président·e du jury, après quoi, le jury délibère et le résultat est proclamé[17].

Une pause (bienvenue) est souvent organisée au milieu de la soutenance, dans le cadre d'un jury à 5 personnes, elle advient donc habituellement au bout d'une 1h30 entre la prise de parole des deux rapporteur·trice·s.

A partir de 2022 et en application de l'article L612-7 du code de l'éducation, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche mettent en œuvre, dans le cadre des soutenances de leurs doctorantes et doctorants, une prestation de serment d'intégrité scientifique. Toutefois, cette prestation a lieu à la discrétion du doctorant ou de la doctorante à l'EHESS et à Paris1.

Un pot clôt généralement la soutenance, dont le·la docteur·e a la charge d'organisation.

G. Après la thèse : les débouchés professionnels

En tant que doctorant·e·s et docteur·e·s au sein du CESSP, se pose la question des possibilités de recrutement et notamment des concours administratifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

Ici on abordera le recrutement sur des postes académiques au sein de l'Université[18] et des organismes de recherche (dont le CNRS) ainsi que la question moins documentée du recrutement hors du monde académique.

De nombreuses informations sont disponibles sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- **Maîtres ou maîtresses de conférences et professeur·e·s des universités : recrutement, agrégation, détachement, mutation, promotion :**

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22646/maitres-de-conferences-et-professeurs-des-universites-recrutement-agregation-detachement-mutation-promotion.html

- **Enseignant·e·s-chercheur·e·s : textes réglementaires**

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22664/enseignants-chercheurs-textes-reglementaires.html

- **Chercheur·e·s : recrutement, détachement, mutation, mobilité :**

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22649/les-chercheurs-recrutement-detachement-mutation-mobilite.html

[17] Art. 19, Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

[18] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000520453&dateTexte=20180603

1. Docteur·e·s et postdoctorant·e·s

Une fois la thèse soutenue, les doctorant·e·s du CESSP obtiennent le grade de docteur·e·s et sont directement éligibles au statut de docteur·e associé·e dont il faut faire la demande auprès du laboratoire. Ce statut permet de garder le titre de membre du laboratoire, et de continuer à y effectuer ses recherches. A ce titre, il permet également de conserver certains avantages, comme l'accès aux séminaires, aux ressources électroniques, ainsi que le droit à une page internet. ans. Du côté de Paris 1, une règle existe : au cours des 4 années qui suivent la soutenance, le statut est accordé automatiquement à Paris 1 (cela ouvre l'accès aux ressources en ligne de Paris 1, l'adresse mail est conservée, tout comme la page personnelle sur le site du CESSP). Au bout de la 5ème année post-soutenance, il faut faire la demande au labo pour rester docteur.e associé.e.

Il existe par ailleurs un autre statut pour les docteur·e·s du laboratoire, le statut de postdoctorant·e·s, que détiennent des docteur·e·s bénéficiant d'un contrat de travail au sein du CESSP. Les postdoctorant·e·s sont souvent embauché·e·s en contrats à durée déterminée d'un ou de deux ans, ce qui leur permet d'être financé·e·s pour poursuivre leurs recherches. C'est pour le laboratoire l'occasion d'inviter des docteur·e·s extérieur·e·s ou étranger·e·s à effectuer leur recherche au CESSP. De même, les docteur·e·s du CESSP peuvent, après la thèse, chercher des contrat de postdoctorat au CESSP, en France et à l'étranger.

2. Le concours de maître ou maîtresse de conférences (MCF)

Le texte encadrant la procédure de recrutement est l'arrêté du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences[19].

- **Qu'est ce qu'un·e MCF ?**

Le statut de maître ou maîtresse de conférences est encadré par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignant·e·s-chercheur·e·s et portant statut particulier du corps des professeur·e·s des universités et du corps des maîtres de conférences : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006064492&dateTexte=20170323

D'autres informations sont à trouver ici : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22664/enseignants-chercheurs-textes-reglementaires.html

Les enseignant·e·s-chercheur·e·s ont une double mission d'enseignement et de recherche.

- **Traitement (au 1er janvier 2024)**

Traitement mensuel brut en début de carrière : 2 358,01 €
Traitement mensuel brut après 2 ans : 2 488,28 €

[19] https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/2/13/MENH1503250A/jo/texte

Traitement brut dernier échelon de la classe normale : 4 110,52 €
Traitement brut dernier échelon de la hors classe : 5 277,22 €

- **La qualification aux concours de maître·sse·s de conférences**

La qualification permet d'être inscrit·e sur une liste d'habilité·e·s à concourir. Elle dure 4 ans[20] et permet de candidater à l'ensemble des postes de maître/maîtresse de conférences, même d'autres disciplines que celle qui vous a qualifié. Pour autant, cette qualification par une section du CNU marche comme un marqueur disciplinaire, et son absence lorsque vous candidatez sur des postes d'autres disciplines peut en pratique vous handicaper lors des concours bien que légalement rien de vous empêche d'être recruté·e·s *in fine* (si vous êtes qualifié·e·s au moins par l'une des sections CNU).

L'interphase de qualification se trouve sur le portail Galaxie : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification_droit_commun.htm

La procédure se déroule ici (attention au calendrier et aux pièces attendues !) : https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp

Conditions de candidature pour la qualification

Les candidat·e·s à une inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maîtres de conférences doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire au plus tard à la date limite fixée par arrêté du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches.
- Justifier, au 1er janvier de l'année d'inscription, d'au moins trois ans d'activité professionnelle effective dans les six ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités d'enseignant·e, les activités de chercheur·e dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique, les activités exercées à titre accessoire.
- Être enseignant·e associé·e à temps plein ;
- Être détaché·e dans le corps des maître·sse·s de conférences ;
- Appartenir à un corps de chercheur·e·s relevant du décret du 30 décembre 1983.

Le Calendrier

Les dates précises changent chaque année, mais on peut résumer ainsi le calendrier :

→ Inscription sur ANTARES, habituellement début septembre fin octobre. Date limite de dépôt des pièces dont le rapport de soutenance, habituellement vers le 20 décembre.

→ Résultat du processus de qualification fin février

Des modifications réglementaires ont eu lieu depuis la précédente campagne (arrêté du 11 juillet 2018) :

[20] La qualification obtenue cesse d'être valable à l'expiration d'une période de quatre années à compter du 31 décembre de l'année de l'inscription sur la liste de qualification (Cf. décret n°84-431 du 6 juin 1984 art. 24 et art. 45).

→ « L'exposé du candidat » n'est plus limité à 4 pages. Il est maintenant demandé un CV sans limitation du nombre de pages. La section 04 demande que cette première pièce obligatoire prenne la forme d'un exposé de 3 à 5 pages retraçant le parcours du·de la candidat·e (forme de « cv analytique » mettant en évidence les principales expériences pédagogiques et présentant les principaux travaux de recherche et leurs conditions de réalisation ainsi que, le cas échéant, les tâches administratives et les responsabilités collectives), suivi d'un CV standardisé (suivant le modèle joint à ce courrier et également disponible sur le nouveau site du CNU: https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/31/idNode/3407-3478).

→ La production d'un résumé en français des travaux en langue étrangère n'est plus rendue obligatoire par l'arrêté de juillet 2018. La section 04 demande cependant la production de ces résumés dans certains cas (voir site internet du CNU04).

→ La section 04 demande que, parmi les travaux joints au dossier, figure, pour la qualification MCF, la thèse (sauf exception, dans le cas par exemple d'une thèse ancienne et de travaux plus récents).

La demande de qualification aux sections du CNU

Ensemble des sections, voir la liste : https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/

Du fait des objets et disciplines présentes au CESSP, la qualification est principalement demandée à ces deux sections :

- section 04 - Science politique
- section 19 - Sociologie, démographie

Selon les sujets, d'autres qualifications sont aussi demandées :

- section 20 - Ethnologie, préhistoire, anthropologie biologique
- section 22 - Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique
- section 24 - Aménagement de l'espace, urbanisme
- section 70 - Sciences de l'éducation
- section 71 - Sciences de l'information et de la communication
- section 74 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- Et selon les aires culturelles, les différentes sections Langues et littératures (anglaises et anglo-saxonnes / germaniques et scandinaves / slaves / romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes / arabes, chinoises, japonaises, hébraïque, d'autres domaines linguistiques.

Pour rappel, légalement, vous n'avez besoin que d'une qualification pour candidater ensuite à l'ensemble des postes de maître/maîtresse de conférences, même d'autres disciplines que celle qui vous a qualifié·e.

Rapport annuel des qualifications

Chaque section CNU travaille à réaliser un rapport annuel sur la procédure de qualification avec les règles qui ont présidé au processus, des conseils aux candidat·e·s, ainsi que de nombreuses informations sur le

profil des dossiers étudiés. N'hésitez pas à regarder ces rapports pour vous faire une meilleure idée de la situation dans votre ou vos sections de prédilection.

- **Après la qualification, candidater sur un poste**

Après votre qualification, vos résultats et la suite de la procédure continue sur antares[21]. Cette interface vous permet de suivre l'ouverture des postes de maître ou maîtresse de conférences et de candidater. Les postes sont ouverts et publiés au Journal Officiel, et les associations disciplinaires (ANCMSP, AFSP, ASES) diffusent souvent très rapidement l'information.

Pour chacun des postes, vous pouvez candidater si vous êtes **qualifié·e·s par n'importe quelle section du CNU**. La procédure est disponible sur le portail Galaxie ainsi que les documents demandés.

Les jurys organisés par universités traitent des dossiers puis déterminent la liste de celles et ceux appelé·e·s à passer l'épreuve d'audition.

- **Le travail des comités de sélection**

Ainsi, du côté de l'Université, des comités de sélection sont institués en vue des concours de recrutement. Leur organisation est déterminée par site par une délibération qui précise le nombre de membres du comité, compris entre huit et vingt, et, conformément aux dispositions de l'article L. 952-6-1 du code de l'éducation, le nombre de ceux et celles choisi·e·s hors de l'établissement et le nombre de ceux et celles choisi·e·s parmi les membres de la discipline en cause. Les comités de sélection comprennent une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe et au moins deux personnes de chaque sexe.

Le comité de sélection examine les dossiers des impétrant·e·s. Au vu des rapports pour chaque candidat·e présentés par deux de ses membres, le comité établit la liste des candidat·e·s qu'il souhaite entendre.

En 2019, les élu·e·s jeun·e·s chercheur·e·s du CESSP ont obtenu la prise en charge de ces auditions par le laboratoire. Contactez les référent·e·s administratif·e·s de site pour mettre en place vos missions. Cette prise en charge concerne aussi les auditions pour les postes d'ATER ainsi que les post-docs.

Après avoir procédé aux auditions, le comité de sélection délibère sur les candidatures et, par un avis motivé unique portant sur l'ensemble des candidat·e·s, arrête la liste, classée par ordre de préférence, de ceux et celles qu'il retient.

3. Recrutement comme Professeur·e·s des Universités au concours externe

Il existe en Science politique (section 04 du CNU) un concours national d'agrégation permettant **l'accès direct** des docteur·e·s au corps des professeurs des universités (ainsi que dans les disciplines juridiques 01-02-03, économiques 05 ou de gestion 06) qui n'existe pas en sociologie (section 19 du CNU).
Ce concours se tient une fois tous les deux ans.

[21] https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp

Pour plus de renseignement, se rendre sur : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22721/les-concours-nationaux-d-agregation.html

- **Traitement**

Traitement brut professeurs des universités (P.R.) en début de carrière : 3 125,58 €
Traitement brut après 2 ans : 3 481,72 €
Traitement brut au dernier échelon de la deuxième classe : 4 554,82 €
Traitement brut au dernier échelon de la classe exceptionnelle : 6 227,73 €

4. Le recrutement au CNRS comme chargé·e de recherche

Nous n'allons pas aborder l'ensemble des procédures de recrutement des instituts de recherche français mais ici nous focaliser sur le cas du CNRS (http://www.cnrs.fr/fr/page-daccueil).

Le portail général des carrières au CNRS se trouve ici : http://carrieres.cnrs.fr/fr
Celui des concours externes ici : http://carrieres.cnrs.fr/fr/les-concours-externes
Plein d'infos sur cette FAQ : http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/informer/default-fr.htm
Guide du candidat CNRS : http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/pdf/guide-fr.pdf

- **Traitement**

Le salaire brut mensuel d'un chargé de recherche de 2e classe est compris entre 2 000 € et 2 600 €.

Le salaire brut mensuel d'un chargé de recherche de 1e classe est compris entre 2 150 € et 3 800 €.

Le salaire brut mensuel des directeurs de recherche est compris entre 3 000 € et 6 000 €.

À ces traitements de base s'ajoute une prime annuelle de recherche.

Calendrier et déroulement des concours chercheurs et chercheuses 2024

- Automne : contact avec le laboratoire dont on souhaite obtenir le soutien (demande d'envoi du CV, le rapport de soutenance de leur thèse, un article jugé significatif de leur travail, et le projet de recherche). Mails envoyés par les labo, checker les listes de diffusion, notamment Ancmsp
- Décembre - janvier : affichage des offres et inscription en ligne.
- Mars - juin : phase d'admissibilité (étude des dossiers et auditions, ces dernières n'étant pas systématiques pour les concours de directeur de recherche).
- Juin - juillet : phase d'admission (jury d'admission)
- 1er octobre: nomination et prise de fonctions (avec possibilité de report au 1er du mois suivant jusqu'au 1er février N+1)

Il faut dans son dossier disposer d'un projet de recherche et s'assurer aussi du soutien de laboratoires d'accueil. Tout ceci prend du temps et doit être envisagé bien en amont du début du calendrier et de l'affichage du nombre et des fléchages des postes.

- **Sur quelles sections candidater ?**

En tant que doctorant·e·s et docteur·e·s au CESSP, vous aurez tendance à candidater principalement à deux sections qui dépendent de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - http://www.cnrs.fr/inshs/ :

- La section 39 : Sociologie et sciences du droit
http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=36
- La section 43 : Politique, pouvoir, organisation
https://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=43

Certain·e·s docteur·e·s du CESSP ont pu candidater et être recruté·e·s dans d'autres sections.

5. Se renseigner sur le suivi des postes

Toutes les disciplines n'ont pas le même dispositif de suivi des recrutements. En effet, légalement les postes sont publiés au JO et les fiches de postes sont disponibles sur Antares.

Il n'y a pas d'obligation légale à informer sur le calendrier complet de la procédure, sur la composition des comités de sélection responsables du recrutement, sur les auditionné·e·s et classé·e·s. Tout ceci est laissé aux usages disciplinaires.

Nous avons la chance de disposer de deux associations disciplinaires en sciences politiques (ANCMSP et AFSP) et d'une association en sociologie (ASES) qui assure aujourd'hui le suivi des postes de MCF, de PR et même du CNRS.

- **Suivre la campagne en temps réel**

En science politique
- Voir depuis la fin des années 1990 le travail réalisé par l'ANCMSP (Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique) : https://ancmsp.com/-recrutements-
- Et depuis 2005 celui de l'AFSP (Association Française de Science Politique) : https://www.afsp.info/informations-professionnelles/recrutements-et-offres-demplois/
- Le déroulement de la campagne peut être suivi aussi sur la liste de diffusion de l'ANCMSP https://ancmsp.com/-mailing-list-

En sociologie
- Le premier Wiki-audition a été lancé en 2008, dont la gestion est assurée actuellement par l'ASES (Association de sociologues enseignants du supérieur) : https://sociologuesdusuperieur.org/cat/wiki-auditions

- **Analyses des recrutements**

En science politique, chaque année est publié un bilan des recrutements :

- depuis plus de 20 ans, l'ANCMSP (https://ancmsp.com/-recrutements),
- depuis 2006, l'AFSP *via* la lettre de l'OMASP (Observatoire des métiers académiques de la science politique) (https://www.afsp.info/informations-professionnelles/rapports-et-mobilisations/)

6. Le recrutement hors de l'université

Depuis 2006 et maintenant sous sa nouvelle formulation de 2016[22], « *La formation doctorale est une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche* ».

A ce titre, les années du parcours doctoral ont vocation à être reconnues comme des années comptant comme expérience professionnelle.
Cette reconnaissance est en nette augmentation depuis 20 ans tant dans le secteur privé que public, même si la situation peut encore être grandement améliorée.

Il existe peu d'informations sur le recrutement non académique des docteur·e·s même si globalement la situation s'améliore…

Selon l'article 3 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat, les écoles doctorales « organisent en lien avec les services des établissements concernés le suivi des parcours professionnels des docteur·e·s formé·e·s ». Du côté des établissements, cette mission de suivi annuel du devenir professionnel des diplômé·e·s est actuellement assurée par les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle définis par l'article L611-5 du Code de l'éducation.

- **Quelques données :**

Au niveau national
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid123844/devenir-des-docteurs-trois-ans-apres-les-indicateurs-par-discipline.html

NI 17.03 du SIES « La situation des docteurs sur le marché du travail »
NI 17.06 du SIES « Les débuts de carrière des docteurs : une forte différenciation des trajectoires professionnelles »
Étude du CEREQ : « L'insertion à trois ans des docteurs diplômés en 2010 »
Note Flash du SIES NF 2017-18 « Les caractéristiques socioprofessionnelles des chercheurs en entreprise en 2015 »

A Paris I, un Observatoire des Résultats,de l'Insertion professionnelle et de la Vie Étudiante (ORIVE), sans information…
https://www.pantheonsorbonne.fr/services/orive/enquetes/

[22] https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/5/25/MENS1611139A/jo/texte

- **La question de la reconnaissance du doctorat dans le secteur privé**

Selon les conventions collectives, la situation des docteur·e·s n'est pas la même. Mais pour résumer, le doctorat est très rarement reconnu, même si dans certains métiers la situation est meilleure.

La remise en question des conventions collectives à travers les dernières réformes poussent chacun·e à devoir négocier individuellement sa rémunération et la reconnaissance de son expérience professionnelle.

- **La question de la reconnaissance du doctorat dans le secteur public**

Plus de soixante-cinq décrets sur la reconnaissance du doctorat dans le recrutement et l'avancement des fonctionnaires (du bibliothécaire au corps de l'IGAS) ont été pris ces dernières années.

Textes promulgués dans le cadre de l'application de l'article 78 de la loi « Fioraso » du 22 juillet 2013 :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/mesures-docteurs

Voir aussi le travail de veille et lobbying de l'Andès :
https://andes.asso.fr/fonctions-publiques/

V. Les Ressources à disposition

A. Espaces de travail, bibliothèques et documentation

1. Espaces de travail pour doctorant·e·s

i. Salle des doctorant·e·s CESSP - site EHESS

Un bureau collectif des doctorant·e·s (et doctorant·e·s invité·e·s au laboratoire) partagé avec les doctorant·e·s de 3 autres unités a ouvert ses portes en avril dernier avec le déménagement de l'EHESS du bâtiment Le France au 54 boulevard Raspail. Cette salle est un espace de travail autogéré réservé aux doctorant·e·s des 4 unités installées au 5ème étage de l'EHESS au 54 boulevard Raspail (75006 Paris). Elle comprend une dizaine de postes de travail et quelques ordinateurs fixes. La salle est ouverte comme l'EHESS de 8h à 20h30.

Si cette salle est réservée à l'usage des doctorant·e·s rattaché·e·s à l'équipe Raspail, en pratique les doctorant·e·s de la Sorbonne sont les bienvenu·e·s (dans la mesure des disponibilités).

Le bureau - A5-37 - est situé au 5ème étage du bâtiment du 54 boulevard Raspail. Lorsque vous rentrez dans le hall du bâtiment (bâtiment A), prenez à gauche (vous pouvez monter à pied ou en ascenseur). Une fois au 5ème étage, la salle partagée des doctorant·e·s se trouve en face des ascenseurs (derrière la paroi vitrée). Vous pouvez y accéder en tournant à gauche (puis à droite, puis à droite). Une affiche indique « Bureau des doctorant·e·s ». (Le bureau ne ferme pas à clé).

Restauration : en principe, seul·es les doctorant·es contractuel·les ont accès au self à un tarif raisonnable (environ 4 euros). Cependant, les employé·es du self tolèrent qu'on utilise leurs noms pour avoir accès à ce tarif : il faut demander qui, parmi les contractuel·les, ne sont pas à Raspail ce jour pour emprunter leur identité le temps du repas. Contacter les doctorant·es du 5ème étage ou les représentant·es doctorant·es.

Garage à vélo : Il faut écrire à badge54@ehess.fr pour obtenir un badge permettant d'y accéder.

ii. Salle des doctorant·e·s CESSP - site Sorbonne

Depuis 2025, les doctorant·e·s du CESSP peuvent également travailler dans un bureau dédié à la Sorbonne. Pour y accéder, il faut entrer par le 14 rue Cujas, prendre la porte immédiatement à droite puis monter les escaliers en direction de la bibliothèque Jacques Lagroye. Montez jusqu'au dernier étage : la salle de travail des doctorant·es se trouve sur la gauche.
Si vous arrivez en premier·ère, la clé se trouve dans la boîte à clé près de la porte (écrire aux Repdocs pour avoir le code). Un poste fixe est disponible, ainsi que beaucoup de tables pour travailler, une machine à café et un frigo (et des toilettes).

iii. Bureaux - site Pouchet

Des bureaux sont disponibles sur le site Pouchet et peuvent être utilisés sur demande par les doctorant·e·s du CESSP. Ils sont situés au 2ème étage, bâtiment Pouchet (celui où arrive l'ascenseur).

Il faut s'inscrire au préalable auprès des responsables du site Pouchet pour le laboratoire (cf. contacts ci-dessous). Elles vous expliquerons le fonctionnement pour l'utilisation des bureaux (les clefs sont à prendre et à déposer chaque jour).

Restauration : menu complet à 4,46 € au tarif 1 (doctorant·e·s)

Contact : Marie-pierre.vincent@univ-paris1.fr
Horaires : du lundi au vendredi, de 8 heures à 20 heures.
Accès : 59/61 rue Pouchet. Métro Brochant ou Guy Môquet.

iv. Campus Condorcet - Humathèque

On peut aussi travailler à l'Humathèque Condorcet, très agréable et vaste, vide la plupart du temps. Il y a des salles de travail à réserver. Les doctorant·es de Paris 1 et de l'EHESS y ont accès.

Côté Sorbonne, il faut s'inscrire au campus via l'ENT.

Côté EHESS, il faut s'inscrire sur le site et demander à Dominique Marchetti (dominique.marchetti@cnrs.fr) qui est le référent du laboratoire pour le campus et transmettra votre demande de badge, à retirer au PC sécurité de l'Hôtel à projets PC sécurité, sortie Sud de l'Humathèque, avec votre pièce d'identité.

Carte du campus : https://www.campus-condorcet.fr/cartographie

Restauration : CROUS ouvert à tous·tes. Environ 4 € le menu.

Horaires : du lundi au vendredi, de 10 heures à 19 heures.
Accès : Métro Front Populaire (12).

v. Réservation de salle pour une réunion ou une activité de recherche

En tant que doctorant·e, vous pouvez avoir besoin d'organiser une réunion. Quelques salles sont disponibles **sur le site Pouchet**, contactez Marie-Pierre Vincent (Marie-pierre.vincent@univ-paris1.fr).

Il est aussi possible de réserver des salles **sur les sites de l'EHESS** (boulevard Raspail). Pour cela écrivez à salles54@ehess.fr avec Vanessa Magnaval en copie (vanessa.magnaval@cnrs.fr). Dans votre email, indiquez les éléments suivants relatifs à votre demande de réservation :

- *date et heure*
- *unité/laboratoire de rattachement*
- *objet de la réservation*
- *adresse et salle souhaitées*
- *nombre de participant.es*

(NB : Il n'est pas très difficile d'obtenir de « petites » salles pour une dizaine de personnes, en revanche au-delà il est vivement conseillé d'anticiper au maximum votre demande).

Sur le site Sorbonne, deux salles sont aussi à disposition :

- Pour la salle du laboratoire à la Sorbonne, salle H606 (salle CRPS), réservation auprès de Barthélemy Zyla (Barthelemy.Zyla@univ-paris1.fr)
- Pour celle de l'UFR en salle G605 elle est actuellement ouverte sans réservation. Un nouvel espace sera mis à disposition en 2025.

Ces deux salles sont occupées par d'autres activités du laboratoire, de l'UFR ou de l'ED, mais des créneaux existent.

2. Bibliothèques

i. L'Humathèque

Située du le Campus Condorcet à Aubervilliers, l'Humathèque centralise un grand ensemble de fonds, dont ceux de la bibliothèque de la Fondation Maison des sciences de l'homme qui se trouvait par le passé dans les locaux de l'EHESS au boulevard Raspail. Vous y trouverez désormais des collections issues de divers laboratoires et instituts.

Vous disposez de nombreux espaces de travail, pour travailler seul.e ou en groupe. L'humathèque n'étant jamais prise d'assaut vous y trouverez toujours une place.

Inscription : Les doctorant·e·s rattaché.es à Paris peuvent s'inscrire directement depuis l'intranet (ENT). Les doctorant·e·s rattaché.es à l'EHESS qui disposent d'un badge du Campus Condorcet sont automatiquement inscrit.es et peuvent accéder aux services de la bibliothèque grâce à ce badge. Si vous ne disposez pas encore de badge, contactez votre le secrétariat de l'ED pour qu'il procède à une demande d'inscription. Le badge est à récupérer au PC Sécurité du Campus (rez-de-chaussée du bâtiment de l'Hôtel à projet). Inscription gratuite pour tous·tes.

Une fois inscrit.es vous pourrez consulter et emprunter des ouvrages.

Pour plus de détails et d'information sur l'humathèque : https://www.humatheque-condorcet.fr

ii. La bibliothèque Jacques Lagroye (Paris I Panthéon-Sorbonne)

Située au Bureau H611 (esc. K), 14 rue Cujas, vous pouvez joindre la responsable Cécilia Laurent (bib.sc-po@univ-paris1.fr). La bibliothèque est ouverte du lundi au mercredi de 10h à 20h et le jeudi-vendredi de 10h à 18h. Elle est fermée pendant les vacances de Noël, de Pâques et d'été. Lieu incontournable de socialisation avec ses collègues doctorant·e·s, elle contient environ 10 places réservées aux doctorant·e·s dans la salle au fond. Une imprimante laser et des ordinateurs sont en libre-service. Il conviendra d'apporter votre propre papier. L'ensemble des collections sont à retrouver sur le portail http://catalogue.univ-paris1.fr

iii. La Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne (BIS)

La BIS dispose d'une salle des doctorant·e·s (réservation : par courriel (assistcom@bis-sorbonne.fr) ou par téléphone (01 40 46 21 48)) ainsi qu'une salle réservée aux enseignant.e.s (Salle Nenot, accessible aux doctorant·e·s enseignant·e·s entre 18h et 22h, sur réservation).

iv. La bibliothèque de Sciences Po

Les doctorant·e·s du CESSP peuvent par ailleurs avoir accès au fonds de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, autrement dit la bibliothèque de Sciences-Po. Vous pouvez bénéficier d'un accès gratuit à la bibliothèque de Sciences Po Paris pour certains laboratoires dont le CESSP. Pour s'inscrire gratuitement, il faut vous rendre à la bibliothèque avec une attestation d'affiliation que vous pouvez vous procurer auprès de Loan Do Cam pour la Sorbonne ou Vanessa Magnaval pour Raspail.

Renseignements : www.sciencespo.fr/bibliotheque/fr/venir/conditions-acces

Lors de votre inscription à ce service, le numéro de la carte ainsi que votre identifiant et votre mot de passe vous seront transmis. Le numéro de la carte vous permettra de vous identifier à l'accueil de la bibliothèque de Sciences-Po. La carte est à retirer à l'accueil de la bibliothèque lors de votre venue et à remettre à l'accueil quand vous partez. Sur place, la carte permet d'emprunter 20 documents par carte (tous emprunteurs cumulés) :

- 10 en magasin : 10 livres pour un mois, 10 périodiques pour un mois
- 10 en accès direct : 5 livres pour 7 jours et 5 périodiques pour 7 jours

Vous pouvez consulter votre compte lecteur avec votre identifiant et le mot de passe est BIBLIO, notamment afin de ne pas rendre les ouvrages en retard.

À distance vous pouvez :

- Accéder aux ressources électroniques
- Demander des ouvrages
- Réserver des ouvrages
- Prolonger le prêt des ouvrages (sauf ouvrages en prêt une semaine)

Pour plus de précisions, consulter : https://www.sciencespo.fr/bibliotheque/fr.html

Remarque : Les mails de retard ainsi que les confirmations de réservations de documents sont envoyés sur la boîte mail de la bibliothèque. Tout retard entraînera le blocage de la carte en général.

Par ailleurs, depuis la rentrée 2018, la bibliothèque des Sciences Po est rendue gratuite pour tous les politistes de France, et pour les membres de certains laboratoires, dont le CESSP. Pour s'inscrire gratuitement, il faut se rendre à la bibliothèque avec les documents prouvant votre affiliation au CESSP. Renseignements sur http://www.sciencespo.fr/bibliotheque/fr/venir/conditions-acces

v. La bibliothèque de l'ENS

La bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure est répartie en deux lieux : le campus rue d'Ulm et le campus Jourdan (14e). La bibliothèque du campus Jourdan est spécialisée en SHS mais vous trouverez aussi des ouvrages à la bibliothèque de la rue d'Ulm. Tout.e doctorant.e peut effectuer une demande pour

avoir accès aux bibliothèques en fournissant une attestation de scolarité en doctorat, une lettre de recommandation d'un garant ou d'un personnel de l'ENS lui-même inscrit à la bibliothèque et une description de la thèse. Les deux bibliothèques ne sont pas forcément coordonnées et il vous faudra sûrement faire deux demandes (pour chaque bibliothèque) si vous êtes intéressé.es par les deux. Inscription gratuite.

Pour plus d'informations : https://bib.ens.psl.eu

3. Documentation

i. Consultation de thèses

L'archivage des thèses soutenues dans le laboratoire est assuré sur deux sites :

- à la Sorbonne dans la salle H606 (salle CRPS) de la Sorbonne, pour les thèses de l'équipe Sorbonne. La consultation des thèses se fait sur demande auprès Cécilia Laurent en magasin à la bibliothèque Jacques-Lagroye
- au 2ème étage du bâtiment Pouchet (salle 200 en face de la sortie de l'ascenseur), pour les thèses de l'équipe Raspail. Cette salle comporte aussi des mémoires d'étudiant·e·s, des livres de sciences sociales, ainsi qu'une série (incomplète) de numéros de la revue des *Actes de la recherche en sciences sociales*. Pour accéder à cette salle, vous pouvez demander à Marie-Pierre Vincent (Marie-pierre.vincent@univ-paris1.fr) ou à un autre membre du laboratoire présent sur le site de Pouchet

ii. Accès à des revues en ligne

L'accès aux ressources mises à disposition sur BibCnrs est réservé aux chercheurs travaillant dans les laboratoires du CNRS, qu'ils soient rémunérés par le CNRS ou par d'autres organismes ainsi qu'aux doctorant·e·s, post-doctorant·e·s et personnels œuvrant aux travaux de recherche des chercheurs dans ces laboratoires.

Le référentiel des ayants droit est l'annuaire CNRS Labintel / Réseda, géré par Vanessa Magnaval : vanessa.magnaval@cnrs.fr

Pour être reconnu par bibcnrs il faut être enregistré sur Réseda (l'annuaire cnrs des umr) et se connecter ou demander une réinitialisation avec le mail renseigné dans reseda.

En cas de problème d'authentification, contactez Vanessa Magnaval.

Pour une première demande d'un compte janus cnrs : https://sesame.cnrs.fr/password-reset/request?lang=fr

Les doctorant·e·s de Paris I peuvent par ailleurs accéder au bouquet de revues Domino (Cairn, Jstor, SAGE, etc) sur http://domino.univ-paris1.fr. Pour se connecter, il faut avoir préalablement activé son ENT avec son compte mail malix ou edu (à partir de son numéro d'étudiant).
Les doctorant·e·s de l'EHESS peuvent pour leur part accéder à plusieurs bouquets de revues (Cairn, Jstor, SAGE, etc) sur l'ENT de l'EHESS.

iii. Accès à la presse

Via nos ENT et Domino, nous disposons d'un accès à la presse française et internationale (Via Europress ou directement comme pour *Mediapart*). Les doctorant·e·s de Paris I peuvent y accéder via sur http://domino.univ-paris1.fr. Pour se connecter, il faut avoir préalablement activé son ENT avec son compte mail malix ou edu (à partir de son numéro d'étudiant). Même manipulation pour les doctorant·e·s de l'EHESS sur l'ENT de l'EHESS.

B. Ressources informatiques et listes de diffusion

1. Page sur le site internet du CESSP

En tant que membres du laboratoire, nous avons tou·te·s une page personnelle à créer sur le site du CESSP: www.cessp.cnrs.fr. Depuis janvier 2018, vos élu·e·s ont obtenu des droits d'administration sur la rubrique « Doctorants » du site.

Cette avancée a permis que tou·te·s les doctorant·e·s et une partie des docteur·e·s associé·e·s du labo obtiennent leur page personnelle, ainsi que des codes d'accès pour pouvoir l'administrer. Pour modifier votre page voir https://www.youtube.com/watch?v=ZepBEwLjiGw

La création et la mise à jour de nos pages est un enjeu important pour le laboratoire comme pour nous ! Elles permettent de savoir sur quoi chacun·e de nous travaille, facilitent donc les projets collectifs, et mettent en valeur nos recherches à l'extérieur. Elles participent de vos identité(s) stratégique(s) ! Nous vous conseillons très vivement de les remplir ou de les mettre à jour régulièrement (les pages laissées vides sont supprimées du site).

2. Adresses mail et carte professionnelle

Qu'ils·elles soient postdoctorant·e·s, en contrat doctoral, vacataires ou ATER, les enseignant·e·s de science politique disposent d'une adresse mail en @univ-paris1.fr. Il est nécessaire de récupérer auprès des RH (4e étage au centre Panthéon) ou de l'UFR le n°Siham (numéro d'agent) permettant d'activer son ENT et son adresses professionnels.

Au même endroit, les enseignant·e·s peuvent demander leur carte professionnelle en présentant le n°Siham (numéro d'agent) et après avoir téléchargé une photo sur son ENT pro. Elle est utile pour justifier de son statut d'enseignant·e ou de personnel de l'université et permet d'éviter la fouille à l'entrée de la Sorbonne.

La procédure est détaillée au lien suivant: https://ent.univ-paris1.fr/gun-pers

3. Recensement des outils d'aide à la recherche

Vous trouverez ici : https://nouscherchonsdesoutils.wordpress.com/ un recensement des outils (gratuits et payants) destinés à faciliter le travail de recherche. Ce recensement est le résultat d'un travail collectif

mené au printemps 2024, lors du séminaire de l'école doctorale de l'UFR 11 de Paris-1 « Partage des outils automatisés d'assistance à la recherche ». Organisé par Laurent Jeanpierre, ce séminaire a permi aux doctorant·e·s d'échanger sur leurs usages de ces outils et de recenser tous ceux qui leur ont semblés utiles et pertinents dans leurs pratiques de chercheur·ses. Ce recensement n'est pas exhaustif et de nouveaux outils apparaissent régulièrement : n'hésitez pas à partager vos recommandations d'outils ou vos retours d'utilisateur·rices dans les rubriques « commentaires » ! Le document sera régulièrement mis à jour au regard de vos contributions.

4. Les logiciels en accès libre

Plusieurs licences de logiciels statistiques (SPAD, SPSS) sont disponibles sur des ordinateurs portables utilisables sur place : un poste à Pouchet (s'adresser à Vanessa Magnaval : vanessa.magnaval@cnrs.fr), et plusieurs dans la salle informatique de l'EHESS.

5. Les logiciels payants dont dispose le laboratoire

Le laboratoire dispose de licences payantes pour certains logiciels qui peuvent vous être utiles lors de vos recherches.

Les logiciels suivants sont à votre disposition pour le moment :

- **Logiciel NVivo** : le laboratoire dispose d'un ordinateur avec une licence Nvivo installée en local, il est possible d'emprunter cet ordinateur pendant quelques mois en écrivant à Loan Do Cam et Vanessa Magnaval.
- **Deepl pro :** le laboratoire dispose d'un compte Deepl pro dont nous partageons l'accès, veuillez écrire aux Repdocs CESSP pour obtenir le code d'accès et prévenir de votre date d'utilisation (pas d'utilisation simultanée possible).
- **Whisper** : logiciel de retranscription d'enregistrement audios accessible via la plateforme Huma-Num.
  Informations détaillées ici : https://agepouvoir.hypotheses.org/494
- **Stockage Zotero :** Il s'agit d'un outil gratuit qui permet de stocker vos documents, identifier les références bibliographiques, les classer, les trier, les intégrer dans le document final sous le bon format. Si le logiciel est gratuit en utilisation locale, le stockage en ligne est payant, mais avec l'université de Paris-1 vous pouvez bénéficier gratuitement d'un stockage en ligne jusqu'à 5 Go (au lieu des 300 Mb permis par la version de base) en suivant la procédure suivante :

SE CRÉER UN COMPTE

Pourquoi créer un compte ?

- **Sauvegarder** vos références bibliographiques : en cas de panne de votre ordinateur, les références bibliographiques collectées pourront être récupérées très facilement à partir de votre compte en ligne.
- **Synchroniser** les références et utiliser Zotero sur plusieurs ordinateurs : les modifications faites sur un de vos postes seront enregistrées, synchronisées et donc mises à jour sur vos autres ordinateurs.

Attention : le serveur Zotero synchronise les références.
Pour synchroniser les fichiers joints (PDF, fichiers audio et vidéo, images, etc.), vous pouvez configurer la synchronisation de fichiers en utilisant soit Zotero File Storage (payant) soit un serveur utilisant le protocole WebDAV.
L'université Paris 1 propose un espace de stockage **WebDav pour Zotero** à ses membres. Vous devez le paramétrer avec vos identifiants universitaires. Pour conserver votre espace de stockage après vos études à l'université, dans la limite de 5 Go, vous avez la possibilité de vous inscrire sur réseau pro Paris 1. https://reseaupro.univ-paris1.fr/index.php/user/charte

Comment créer un compte ?

- Sur http://www.zotero.org/ en haut à droite, cliquer sur « Register » et créer le compte Zotero.
- Ouvrir le logiciel Zotero en local
- Ouvrir les Préférences dans le menu Edition puis aller dans l'onglet « Synchronisation »

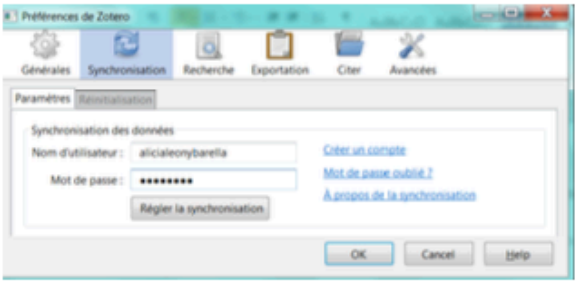

- Inscrire les identifiants Zotero (nom d'utilisateur et mot de passe) que vous venez de créer.
- Puis cliquer sur OK si vous souhaitez en rester là, ou sur « Régler la synchronisation » si vous souhaitez utiliser le serveur WebDav mis à disposition par Paris 1.

- Dans le menu déroulant, sélectionner la synchronisation des fichiers joints en utilisant WebDav.
- Adresse URL : zotero.univ-paris1.fr
- Nom d'utilisateur et mot de passe : identifiants Paris 1.

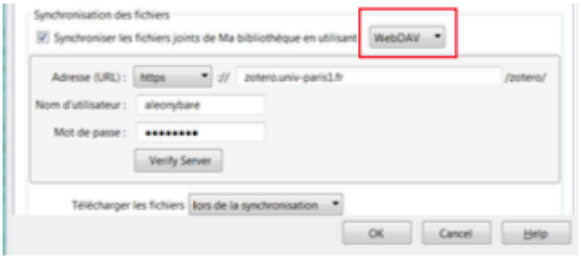

Cliquer sur OK. L'installation est finie !

- **Abonnement au site LesBiographies.com** : le laboratoire dispose d'un compte LesBiographies dont nous partageons l'accès, veuillez écrire aux Repdocs CESSP pour obtenir le code d'accès et prévenir de votre date d'utilisation (pas d'utilisation simultanée possible). LesBiographies.com est

une base de données biographique et monographique mise à jour quotidiennement. Elle inclut les biographies de personnes issues de la politique et de la haute administration, de l'économie et des médias et de la publicité. Elle est utile aux personnes travaillant sur les élites, le personnel politique et désirant par exemple constituer des bases de données prosopographiques.

N'hésitez pas à faire des demandes de financement pour que le laboratoire achète de nouvelles licences ou de nouveaux logiciels, de nouvelles ressources seront utiles à tou·te·s ! Pour toute information à ce sujet, vous pouvez contacter les élu·e·s au laboratoire à cette adresse : repdoccessp@gmail.com

6. Se connecter au wifi avec Eduroam

Tout·e doctorant·e inscrit·e en thèse dispose d'un identifiant lui permettant d'accéder aux ressources universitaires, notamment au wifi. Via « Eduspot », sur simple entrée de l'identifiant et du mot de passe, et via « Eduroam » après avoir téléchargé l'installateur eduroam équivalent en fonction de votre système d'exploitation (Mac, Windows XP, Seven...). Cela évitera bien des désagréments de connexion dysfonctionnelle, et vous permettra de vous connecter depuis tous les établissements d'enseignement supérieur de France !

Pour installer eduroam (avec une connexion wifi) :

- Allez sur cat.eduroam.org puis cliquez sur « Utilisateur de eduroam, télécharger l'installateur de eduoram ».
- Dans la liste des universités qui apparaît, cherchez notre université puis cliquez sur « toutes les plateformes ».
- Vous choisissez et télécharger le module qui conviendrait à votre ordinateur.
- Parmi les choix de réseau wifi, choisissez Eduroam. Une fenêtre Wsecure va s'ouvrir et vous devrez vous authentifier. Vous indiquez votre identifiant et mot de passe institutionnels comme pour Eduspot et dans le champ suivant : « Domain » il faut indiquer : univ-paris1 ou univ-paris1.fr pour Paris 1.

C. Financements de colloques, terrains, et autres activités scientifiques

Tout·e doctorant·e du laboratoire peut demander un financement au laboratoire où à l'école doctorale.

1. Financements des écoles doctorales (ED)

Les demandes de financements de terrains, de participation à des colloques internationaux ou d'organisation de journées d'étude doivent être adressées en priorité à l'École Doctorale dont vous relevez. Il est nécessaire d'adresser ces demandes **en amont de la réalisation du terrain ou de l'événement scientifique concerné.**

- ED de science politique de Paris I Panthéon-Sorbonne (maximum de 400 euros par an) : formulaire (formulaires de demandes de financement disponibles sur le site du Cessp) à adresser à Dominique Senes (edscpo@univ-paris1.fr)
- ED d'économie de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Contacter Nathalie Louni : nathalie.louni@univ-paris1.fr
- ED de l'EHESS : les dossiers doivent être adressés au secrétariat de la formation doctorale de rattachement du·de la doctorant·e. L'ED de l'EHESS propose des aides concernant :
  - → La participation aux colloques internationaux pour les étudiant·e·s invité·e·s à présenter une communication (dépôt des dossiers dans le courant du mois avril)
  - → L'organisation de journée d'étude : les dossiers (comprenant la présentation du projet, le budget prévisionnel et une lettre d'appui d'un·e chercheur·e ou enseignant·e) doivent être déposés dans le courant du mois d'avril.
  - → Le financement des terrains de recherche :
    - ❖ *Les bourses « Aires culturelles » pour financer de courts séjours à l'étranger (3 à 12 semaines maximum (formulaire à télécharger sur le site de l'EHESS, dossier à déposer dans le courant du mois de mars).*
    - ❖ *Les aides au terrain accordées par la commission de la scolarité de l'EHESS. Ces aides ne sont attribuées qu'une seule fois pour les doctorant·e·s ou les étudiant·e·s en diplôme de l'Ecole disposant de faibles ressources. S'adresser au service de la scolarité, bureau 723.*

2. Financements du laboratoire

i. Le financement des activités individuelles et collectives

Les demandes de financements à titre individuel sont examinées au sein de chaque centre (Conseil d'équipe en Sorbonne ou Commission finances à Raspail). Les demandes collectives de financement sont examinées au sein du conseil de laboratoire.

- Pour les doctorant·e·s du centre Sorbonne, les demandes sont à adresser à :
- La responsable administrative : Loan Do Cam, Loan.Do-Cam@univ-paris1.fr
- La·e directrice·eur côté Sorbonne du laboratoire.
- Aux représentant·e·s des doctorant·e·s : repdoccrps@gmail.com
  Tous les mois, un formulaire de demande de financement est envoyé aux doctorants avant la tenue du Conseil d'équipe.

- Pour les doctorant·e·s du centre Raspail, elle doit être adressée à Vanessa Magnaval (vanessa.magnaval@cnrs.fr), en même temps qu'aux représentant·e·s des doctorant·e·s (repdoccessp@gmail.com) et aux autres membres de la commission Finances de l'équipe Raspail, Adèle Momméja (adele.mommeja@gmail.com), Camille François (cam.francoi@gmail.com),

Muriel Darmon (muriel.darmon@ehess.fr), François Denord (Francois.DENORD@cnrs.fr), Christel Coton (christel.coton@univ-paris1.fr) ;
Les demandes sont traitées au fil de l'eau par les membres de la commission Finances.

Les activités individuelles ou collectives suivantes peuvent faire l'objet d'une demande :

- Les colloques, séminaires et journées d'études : financement possible uniquement pour les doctorants organisateurs ou intervenants. Sont éligibles les frais d'inscription, frais de déplacements, frais d'hébergement, frais de bouche.
- Les congrès
- Les aides à la publication
- Les aides à la traduction ou relecture
- Les terrains : les demandes de financement de terrains sont à adresser en priorité aux écoles doctorales. Le laboratoire pourra exceptionnellement apporter un complément si le financement des écoles doctorales (et/ou issu d'autres sources) est insuffisant.

Les demandes sont collectives dès lors qu'elles engagent plusieurs membres du laboratoire, ou qu'elles ouvrent la possibilité à plusieurs membres d'y participer.

Les demandes concernant le laboratoire doivent être détaillées et motivées, en particulier :

- la nature de l'activité (programme, résumé de la communication et lettre officielle d'invitation pour des colloques et journées d'études) ;
- budget détaillé (hébergement, transport, repas, frais);
- l'inscription de l'activité dans des activités collectives/dans les thématiques prioritaires du laboratoire ;
- l'accord de votre directrice ou directeur de thèse (un simple courriel de sa part suffit);
- retombées attendues (publication, collaborations durables, etc.)
- les aides déjà obtenues;
- les aides demandées ailleurs mais non obtenues.

ii. Le financement des auditions

En 2019, les élu·e·s jeun·e·s chercheur·e·s du CESSP ont obtenu la prise en charge de ces auditions par le laboratoire qui en supporte ainsi le coût financier. Contactez les référent·e·s administratif·e·s de site pour mettre en place vos missions. Cette prise en charge concerne les auditions des docteur·e·s pour les postes de chargé·e·s de recherche dans les EPST (CNRS, INRA, IRD, INSERM etc…), pour les postes de maître ou maîtresse de conférences à l'Université mais aussi pour les post-doctorats. Les auditions des doctorant·e·s pour les postes d'ATER sont aussi prises en charge.

iii. Traduction et soutien à la publication

Les demandes doivent être accompagnées de devis.

iv. La question des missions et des frais de missions

Lorsque la demande de financement concerne un déplacement, on parle de mission. Toute mission fait donc l'objet d'un ordre de mission. L'ordre de mission doit impérativement être établi et signé par le·la

directeur·trice en amont de l'activité. Pour des raisons administratives, les demandes doivent impérativement être déposées auprès de l'équipe administrative au moins 20 jours avant la mission.

Les missions doivent être préparées bien en amont en raison des délais de traitement (création de la personne dans la base, réservations, autorisation du fonctionnaire défense, signatures, …). L'organisation de la mission (réservation d'hôtels et de vols, émission de l'ordre de mission et remboursement des frais d'inscription de colloque) se fait avec les gestionnaires, Vanessa Magnaval et Barthélémy Zyla.

Les ordres de mission pour les « pays sensibles » sont soumis à l'avis préalable du fonctionnaire sécurité-défense de chaque établissement. Toute personne qui effectue une mission en dehors de ce cadre (départ sans ordre de mission valable, sans organisation préalable avec les gestionnaires du laboratoire) le fait de sa propre responsabilité.

! ATTENTION : Il est très important de noter que les dépenses concernant l'hébergement et le transport sont engagées dans la majorité des cas par l'administration du laboratoire. Le laboratoire ne rembourse a posteri que dans certains cas limités.

Cela signifie que **vous ne devez jamais avancer les frais de vos missions si cela ne vous a pas été accordé par écrit - vous ne serez pas remboursé·e !** Les réservations sont directement prises en charge par le laboratoire et doivent être effectuées depuis l'ENT par vous-mêmes ou par les gestionnaires.

L'administration est soumise aux règles des marchés publics. Cela signifie qu'il n'est pas possible de réserver un hébergement de son choix, seuls les hébergements négociés dans le cadre du marché peuvent être réservés. Sous certaines conditions, il est désormais possible d'avoir recours aux réservations sur Airbnb.

Seuls les repas peuvent éventuellement être remboursés a posteriori.

Pour toutes les missions, il est impératif de conserver les originaux de toutes les factures (frais de bouche, hôtel, métro, taxi, inscription, tickets de caisse …), de même que les programmes des évènements ayant bénéficié d'un financement. La présentation de ces justificatifs au gestionnaire au retour de la mission, conditionne le remboursement.

3. Les autres aides (liste non exhaustive) : aides au terrain et mobilités internationales

- **Programme gradué PSL sciences sociales : « Mobilités internationales doctorants ».** Les doctorant·e·s inscrits à l'EHESS ont le droit de postuler à une aide à la mobilité international pour :
    - Réaliser des terrains lointains ou à l'étranger (transport et hébergement) (maximum 2 500 €) ;
    - Pour la participation à des colloques internationaux (inscription, transport et séjour) (maximum 2 000 €) ;
    - Pour la formation dans des universités à l'étranger : summer schools, semestres ou années d'études (inscription, transport et séjour) (maximum : 3 000 €)

- Pour la traduction ou la révision de travaux universitaires ou communications en anglais et/ou français (maximum : 1000 € ; étant donné le montant maximum alloué, l'editing/révision plutôt que la traduction est encouragé)

Des appels à financement sont renouvelés plusieurs fois par an (cf. liste mail du CESSP).
Contact : lucie.neuville@dauphine.psl.eu.

- **Campagne du Collège des ED** de Paris I : programme « mobilité internationale », et programme pour des projets de colloques. Appel à candidature généralement en fin d'année (décembre). Les bourses peuvent être assez importantes, il ne faut pas hésiter à postuler ! Il vous faudra toutefois l'accord de l'ED et de votre directrice·eur de thèse. Le budget doit également être détaillé.

https://recherche.pantheonsorbonne.fr/politique-scientifique/international/mobilite-internationale

- **Aide financière de l'EHESS** : La Direction des relations internationales de l'EHESS apporte un soutien financier aux étudiants en mobilité : 750 € forfaitaires quelle que soit la durée du séjour pour les destinations du programme Erasmus+ ; 700 € mensuels, dans la limite de 3 mois, coefficientés en fonction du niveau de vie du pays de destination pour les accords bilatéraux (Les coefficients utilisés sont ceux définis par la Commission européenne pour le programme Horizon 2020 (actions Marie Sklodowska-Curie)).

Pour plus de renseignements :
https://www.ehess.fr/fr/partir-étudier-létranger
https://www.ehess.fr/fr/financements-bourses-et-aides-aux-%C3%A9tudiants

- **Aides FSDIE-CVEC à la mobilité internationale**

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne propose des aides à la mobilité internationale (d'études ou de stage), financées dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE), grâce à la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC). https://international.pantheonsorbonne.fr/partir-letranger/bourses-mobilite
Critères d'éligibilité :

- Partir à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus+, dans le cadre d'un autre programme d'échange, ou d'un stage validé dans le cursus (à l'exception des césures)
- Pour une mobilité Erasmus+ : être boursier(e) sur critères sociaux (échelons 0 bis à 7 du Crous) Pour une mobilité hors Erasmus+ : être boursier(e) sur critères sociaux (échelons 0 bis à 7 du Crous), ou non boursier rattaché(e) à un foyer fiscal (quotient familial < 30 000€), ou non boursier indépendant fiscalement (quotient familial < 19 000€)

- **Aide à la mobilité internationale - Crous**

Cette aide est réservée aux étudiants boursiers sur critères sociaux qui effectuent une mobilité d'études ou de stage à l'étranger et dont la durée est comprise entre 2 et 9 mois. https://international.pantheonsorbonne.fr/partir-letranger/bourses-mobilite
Critères d'éligibilité :

- Partir à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus+ ou dans le cadre d'un autre programme d'échange (accord bilatéral, BCI, MICEFA, etc.) ou d'un stage validé dans le cursus (à l'exception des césures)

- Être boursier(e) sur critères sociaux
- Ne pas avoir déjà perçu cette bourse, ou l'avoir perçue durant moins de 9 mois

- **Le Programme Alliance** de mobilité doctorale finance des mobilités doctorales entre Polytechnique, Columbia, Paris 1 et Science Po, à hauteur de 5 000 $. Appel à candidatures au printemps : https://alliance.columbia.edu/alliance-call-doctoral-mobility

- **Fulbright**

Programmes pour les doctorant·e·s français.es inscrit.es en thèse en France souhaitant effectuer un séjour de recherche aux États-Unis dans le cadre de leur thèse.
https://fulbright-france.org/fr/bourses/doctorantes-doctorants

- **Crédits « aires culturelles » EHESS**

Les crédits « aires culturelles » sont destinés à financer des séjours de recherche à l'étranger et dans les territoires d'outre-mer (POM, DROM, COM) de courte durée (3 mois maximum) nécessaires aux travaux des doctorant. e.s dans le cadre de leur thèse (à l'exclusion des colloques et des séminaires à l'étranger).
Il s'agit d'aides ponctuelles et non renouvelables. Ces crédits sont destinés à prendre en charge les frais de transport et de séjour.
Cet appel concerne uniquement les doctorant·e·s inscrit.e.s à l'EHESS au sein de l'ED de l'établissement.
Se renseigner auprès de l'ED de l'EHESS. Secrétariat : Florence Delteil, doctorat.sociologie@ehess.fr

- **Ecoles françaises à l'étranger** (Madrid, Athènes, Rome, Le Caire)

- **Gis Euro-lab : soutien aux jeunes chercheur-es travaillant les objets européens** : https://gis-eurolab.fr/soutien-recherche/soutien-aux-jeunes-chercheurses

- **Voir les autres GIS :** Momm, Participation, Genre, etc.

- **Le portail « Fund it »**
https://fundit.fr/fr/calls?mobility=finance&field_mobility[21]=21&collective=false&field_disciplinary_field_1=All&field_disciplinary_field_1_1=All

- **Aides à la mobilité niveau doctorat du CIERA (mobilité vers l'Allemagne)**
Pour les mobilités vers l'Allemagne, le CIERA offre plusieurs financements partiels ou complets. Il s'agit des financements en coopération avec le DAAD: https://www.ciera.fr/de/node/23332

- **Bourse de terrain Noria** https://noria-research.com/fr/formation/bourses/

- **Prix Michel Seurat pour les chercheur·euses travaillant sur les mondes arabes** : http://majlis-remomm.fr/73223

- **Max Weber Foundation** (qui a des bureaux dans plusieurs pays) : https://www.maxweberstiftung.de/en/about-us.html

- Le réseau des **UMIFRE** (laboratoires de recherche CNRS à l'étranger), avec les bourses AMI (aide à la mobilité internationale) : par exemple, l'IFPO, l'IFEA…

Historique des auteur·e·s et contributeur·trice·s au livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP

Auteur·e·s de la 1ère version: « Livret d'accueil des doctorant·e·s » (2012, 30 p.)

- Marie-Victoire Bouquet, docteure associée au CSE-CESSP
- Pierre France, doctorant au CRPS-CESSP
- Cécile Rabot, maîtresse de conférences, chercheuse au CSE-CESSP

Auteur·e·s de la 2e version: « Livret d'accueil des doctorant·e·s », (2016, 37 p.)

- Anne Bellon, doctorante au CRPS-CESSP
- Abigail Bourguignon, doctorante au CSE-CESSP
- Natália Frozel Barros, doctorante au CRPS-CESSP
- Laure Traoré, doctorante au CRPS-CESSP

Auteur·e·s de la 3e version: « Livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP » (2018, 75 p.)

- Daphné Bédinadé, doctorante au CSE-CESSP
- Noa Berger, doctorante au CSE-CESSP
- Abigail Bourguignon, doctorante au CSE-CESSP
- Arthur Delaporte, doctorant au CRPS-CESSP
- Vincent Hugoo, doctorant au CSE-CESSP
- Pierre Mayance, doctorant au CRPS-CESSP
- Evélia Mayenga, doctorante au CRPS-CESSP
- Valentine Schehl, doctorante au CRPS-CESSP

Auteur·e·s de la 4e version: « Livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP » (2019, 86p.)

- Daphné Bédinadé, doctorante au CSE-CESSP
- Noa Berger, doctorante au CSE-CESSP
- Arthur Delaporte, doctorant au CRPS-CESSP
- Marine Lassery, doctorante au CSE/CRPS-CESSP
- Pierre Mayance, doctorant au CRPS-CESSP
- Evélia Mayenga, doctorante au CRPS-CESSP
- Bérangère Rocalve, doctorante au CRPS-CESSP
- Martin Sarzier, doctorant au CSE-CESSP
- Alexis Clot, doctorant au CRPS-CESSP

Auteur·e·s de la 5e version: « Livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP » (2020, 90 p.)

- Arthur Delaporte, doctorant au CRPS-CESSP
- Marine Lassery, doctorante au CSE/CRPS-CESSP
- Pierre Mayance, doctorant au CRPS-CESSP

- Evélia Mayenga, doctorante au CRPS-CESSP
- Bérangère Rocalve, doctorante au CRPS-CESSP
- Martin Sarzier, doctorant au CSE-CESSP

Auteur·e·s de la 6e version: « Livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP » (2021, 90 p.)

- Arthur Delaporte, doctorant au CRPS-CESSP
- Marine Lassery, doctorante au CSE/CRPS-CESSP
- Pierre Mayance, doctorant au CRPS-CESSP
- Evélia Mayenga, doctorante au CRPS-CESSP
- Bérangère Rocalve, doctorante au CRPS-CESSP
- Martin Sarzier, doctorant au CSE-CESSP

Auteur·e·s de la 7e version: « Livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP » (2023, 87 p.)

- Emma De Andreis, doctorante au CESSP Sorbonne
- Tallulah Frappier, doctorante au CESSP Sorbonne
- Hugo Miroufle, doctorant au CESSP Sorbonne
- Sarah Rougnant, doctorante au CESSP Sorbonne
- Shirine Abdoul Carime, doctorante au CESSP Raspail
- Melvil Boschel, doctorant au CESSP Raspail
- Juliette Bontemps, doctorante au CESSP Raspail
- Vera Gouseïnova, doctorante au CESSP Raspail
- Inès Liotard, doctorante au CESSP Raspail
- Manuel Rolland, doctorant au CESSP Raspail

Auteur·e·s de la 8e version: « Livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP » (2024, 89 p.)

- Alice Lechat, doctorante au CESSP Sorbonne
- Alexis Ogor, doctorant au CESSP Sorbonne
- Anja Marine Rakotonirina, doctorante au CESSP Sorbonne
- Sarah Rougnant, doctorante au CESSP Sorbonne
- Maena Berger, doctorante au CESSP Raspail
- Juliette Bontemps, doctorante au CESSP Raspail
- Jeanne Goudinoux, doctorante au CESSP Raspail
- Natasza Quelvennec, doctorante au CESSP Raspail

Auteur·e·s de la 8e version : « Livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP » (2025, 78 p.)

- Alice Lechat, doctorante au CESSP Sorbonne
- Alexis Ogor, doctorant au CESSP Sorbonne
- Jeanne Goudinoux, doctorante au CESSP Raspail
- Natasza Quelvennec, doctorante au CESSP Raspail
- Héloïse Fioleau, doctorante au CESSP Sorbonne
- Alice Sauvegrain, doctorante au CESSP Raspail
- Lona Defrasne, doctorante au CESSP Sorbonne

Auteur·e·s de la 9e version : « Livret des doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP » (2026, 79 p.)

- Elias Bazin, doctorant au CESSP Raspail
- Georges Bertherat, doctorant au CESSP Sorbonne
- Flora Carpentier, doctorante au CESSP Raspail
- Lona Defrasne, doctorante au CESSP Sorbonne
- Héloïse Fioleau, doctorante au CESSP Sorbonne
- Lena Krief, doctorante au CESSP Sorbonne
- Jade Picaud, doctorante au CESSP Raspail
- Alice Sauvegrain, doctorante au CESSP Raspail

ANNEXES : LES ACTIVITÉS DU LABORATOIRE 2026-2027

Cette annexe est mise à jour le plus régulièrement possible afin de vous tenir au courant des activités du laboratoire.

A. Les Séminaires du Laboratoire

Pour obtenir de plus amples informations concernant les dates et lieux de tenue des différents séminaires, reportez-vous directement aux sites Internet des institutions organisatrices pour recevoir des rappels de tous les événements :

Le CESSP
https://cessp.cnrs.fr/seminaires-cessp/

L'Université Paris I
https://www.pantheonsorbonne.fr/evenements/

L'EHESS
https://enseignements.ehess.fr/2025-2026

Un agenda des séminaires est également consultable sur :
https://calendar.google.com/calendar/embed?src=fltva13erotp7nif3o0ue9uf0c3ti1kn%40import.calendar.google.com&ctz=Europe%2FParis

Par ailleurs, il faut savoir que :

- L'ensemble des séminaires de Master 2 Recherche de science politique (Paris 1) ont vocation à accueillir et accueillent déjà des doctorant·e·s.
- Pour les doctorant·e·s côté Paris 1, il est possible de participer aux séminaires de l'EHESS en s'inscrivant auprès de leur(s) responsable(s), en tant qu'auditrice ou auditeur libre (statut reconnu par l'EHESS, et qui vous permet notamment d'avoir accès aux ressources informatiques du séminaire, sur internet).

1. Séminaire général du CESSP

Des chercheur·e·s extérieur·e·s au CESSP ainsi que des membres du CESSP sont invité·e·s à présenter une recherche ayant fait l'objet d'une publication récente. Ce séminaire peut aussi être aussi l'occasion pour les nouveaux membres de présenter leurs travaux en cours.

Organisation : Lola Avril et Lucile Quéré

Contacts : lola.avril@cnrs.fr et Lucile.Quere@univ-paris1.fr

Programme : https://cessp.cnrs.fr/seminaire/seminaire-actualite-des-publications-du-cessp-2026-2027/

2. Séminaire « Actualité des publications » du CESSP 2026-2027

Séminaire sur l'actualité des publications du CESSP, animé par Marie Neihouser (marie.neihouser@univ-paris1.fr)

Programme : https://cessp.cnrs.fr/seminaire/seminaire-actualite-des-publications-du-cessp-2026-2027/

3. Séminaire "La domination face-à-face" 2026-2027

Organisation : Kevin Geay et Wilfried Lignier
Contacts : Kevin.Geay@univ-paris1.fr et wilfried.lignier@cnrs.fr

Programme : https://cessp.cnrs.fr/seminaire/cycle-la-domination-en-face-a-face-2026-2027/

4. Séminaire "Étudier les idées politiques au présent" 2026-2027

Organisation : Célia Enache (doctorante au CESSP), Lucile David (doctorante au CESSP), Titouan Carrere (Doctorant au laboratoire Triangle à Lyon) et Etienne Goron (Doctorant à l'ICEE).

Programme :
https://cessp.cnrs.fr/seminaire/seminaire-etudier-les-idees-politiques-au-present-2026-2027/

5. Chantier tranversal : Genre, sexualités, féminismes

Organisation : Emmanuel Beaubatie, Lucile Quéré et Camille Masclet

Contact : emmanuel.beaubatie@cnrs.fr ou lucile.quere@univ-paris1.fr ou camille.masclet@cnrs.fr

Programme : https://cessp.cnrs.fr/seminaire/chantier-genre-sexualite-feminismes-2026-2027/

6. Séminaire "Les batailles de l'intérêt général. Acteurs, savoirs et pratiques à la frontière public-privé" 2026-2027

Organisation : Laure Bereni, Benjamin Lemoine, Antoine Vauchez

Contact et programme : https://enseignements.ehess.fr/2026-2027/ue/198

7. Séminaire “Privatisation des politiques migratoires” 2026-2027

Organisation : Lola Avril

Contact et programme : https://enseignements.ehess.fr/2026-2027/ue/231

8. Séminaire “Révolution(s) conservatrice(s) : historicité, idées, acteurs” 2026-2027

Organisation : Valentin Behr et Eve Gianoncelli

Contact et programme : https://enseignements.ehess.fr/2026-2027/ue/105

9. Séminaire “Les outils sociologiques de Pierre Bourdieu” 2026-2027

Organisation : Julien Duval, Dominique Marchetti et Louis Pinto

Contact et programme : https://enseignements.ehess.fr/2026-2027/ue/306

10. Séminaire “Les politiques de la culpabilité” 2026-2027

Organisation : Eva Illouz

Contact et programme : https://enseignements.ehess.fr/2026-2027/ue/44

11. Séminaire “Psychanalyse spinoziste en dialogues (Deleuze-Guattari, Bourdieu, Marx) 2026-2027

Organisation : Frédéric Lordon et Sandra Lucbert

Contact et programme : https://enseignements.ehess.fr/2026-2027/ue/692

B. Journées d'études, séminaires doctoraux

Les doctorant·e·s qui le souhaitent peuvent :

- organiser des journées d'étude, séminaires doctoraux et événements scientifiques.
- demander l'organisation de séminaires ponctuels sur les thématiques ou problématiques qui les concernent.

1. Le colloque des doctorant·e·s de l'ED 119 (Paris I Panthéon-Sorbonne)

Organisé entièrement par des doctorant·e·s et financé par l'ED 119, il s'agit d'un colloque centré autour d'une notion, d'un thème ou de questions méthodologiques, à destination à la fois des doctorant·e·s et docteur·e·s mais aussi des chercheur·e·s et enseignant·e·s chercheur·e·s. Il a pour objectif d'apprendre aux doctorant·e·s à organiser un événement scientifique en autonomie, avec l'appui des responsables administratifs, scientifiques et pédagogiques des sites. Un appel à proposition doit circuler chaque année. Les propositions de thèmes sont généralement discutées à l'AG de l'ED à la fin de l'année (civile) et par le conseil pédagogique de l'ED. S'ensuit un appel à organisateur·trice·s parmi les doctorant·e·s, puis un appel à communication. N'importe qui peut proposer un colloque. **Ce colloque de l'ED est appelé à réunir aussi bien des intervenant·e·s que des organisatrices et organisateurs des deux équipes, Raspail et Sorbonne.**

Pour mémoire, quelques thèmes des colloques de l'ED depuis 2013 :

2022 : « La division politique du travail » (Emma De Andreis, Alexis De Brito, François-Guillaume Giroux, Bérangère Rocalve)

2018 : « Politiques de l'autonomie » (Morgane Hauguel, Thomas Lépinay, Clément Lescloupé, Pierre Mayance, Evélia Mayenga, Guillaume Petit, Delphine Raccurt et Bérangère Rocalve), https://autonomie-2018.sciencesconf.org/

2017 : « Les mondes ruraux en politique(s) : quelles spécificités ? Regards croisés » (Mario Bilella, Guillaume Letourneur, Pierre Mayance, Valentine Schehl, Guillaume Vadot (IMAF)), http://www.cessp.cnrs.fr/IMG/pdf/programme_colloque_mondes_ruraux_en_politique_s_2017_1_-2.pdf

2016 : « Le capital social à l'épreuve du terrain : entre usages savants et pratiques indigènes » (Yohanan Benhaim, Sophie Dessein, Isil Erdinç, Paul Grassin, Lilian Lahieyte, Thibaut Menoux, Arthur Quesnay, Valentine Schehl, Maaï Youssef), http://www.cessp.cnrs.fr/IMG/pdf/colloque_cessp_capital_social.pdf

2015 : « Humour et pouvoir. Dominations et résistances » (Antoine Aubert, Madeline Bedecarre, Anne Bellon, Caroline Bertron, Alban Chaplet, Natália Frozel Barros, Myrtille Picaud), https://colloquehumouretpouvoir.wordpress.com/

2014 : « Fictions et sciences sociales. Bonnes et mauvaises fréquentations » (Jean-Michel Chahsiche, Lucile Dumont, Romain Lecler, Matthieu Marcinkowski, Jérôme Pacouret),

http://www.fabula.org/actualites/fiction-et-sciences-sociales-bonnes-et-mauvaises-frequentations_64281.php

2013 : « Les sciences sociales face au complot. Traitement social des théories du complot, et travail sur le secret » (Pierre France, Miguel Herrera, Victoria Lickert, Alessio Motta, Charlotte Pouly (IDHE)), http://calenda.org/257435

1. Le séminaire de lecture de l'ED 119 (Paris I Panthéon-Sorbonne)

D'octobre à juin, l'ED organise un séminaire mensuel autour de la discussion d'un ouvrage récent, animé un·e ou plusieurs doctorant·e·s. L'auteur.rice de l'ouvrage peut également être invité si les doctorant·e·s le souhaitent.

Les séances ont lieu ordinairement un mardi par mois (14 rue Cujas). Les doctorant·e·s sont invité·e·s à proposer des ouvrages récents en début d'année scolaire (les représentant.es des doctorant·e·s de l'ED lancent un appel à proposition d'ouvrages par mail sur la liste de diffusion). Puis les doctorant·e·s se répartissent les ouvrages proposés pour assurer une présentation individuelle d'un des ouvrages. La présence à ce séminaire est supposée obligatoire pour les doctorant·e·s de l'ED sous contrat doctoral. N'hésitez pas à proposer des ouvrages récents que vous souhaiteriez présenter ou voir présentés, en contactant les représentant·e·s des doctorant·e·s de l'ED : repdocp1edscpo@gmail.com

Programme 2026-2027 :
https://ed-sciencepolitique.pantheonsorbonne.fr/evenements/cest-la-rentree-retour-du-seminaire-de-lecture

C. Ateliers et séminaires animés par les doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP

Des ateliers doctoraux du CESSP ont été animés par des doctorant·e·s, ils pouvaient être principalement à destination des doctorant·e·s et docteur·e·s du laboratoire ou avoir vocation à être ouverts. Tou·te·s les doctorant·e·s et docteur·e·s du CESSP étaient appelé·e·s à proposer pour chaque début d'année une activité de recherche (atelier, enquête, séminaire) organisée collectivement. Certains ont été reconduits d'année en année (atelier doctoral du CESSP, atelier « professionnalisation ») avec des équipes changeantes, d'autres l'ont été à l'initiative de petits groupes de doctorant·e·s sur un thème de travail.

Pour vous donner une idée des séminaires et ateliers ayant pu être organisés par des doctorant·e·s les années précédentes n'hésitez pas à jeter un oeil à la page des séminaires passés sur le site du CESSP : https://www.cessp.cnrs.fr/-Seminaires-passes-

1. Séminaires

Tous·te·s les doctorant·e·s et docteur·e·s du laboratoire peuvent proposer un nouveau séminaire sur le format qu'ils souhaitent. Si vous connaissez d'autres membres du laboratoire ou des chercheur·e·s extérieur·e·s au CESSP qui travaillent sur des thématiques et des objets qui vous rassemblent, n'hésitez pas à en faire un séminaire !

Des financements peuvent être accordés par le laboratoire pour vous soutenir dans ce projet. Pour cela, il faut donc rédiger un résumé de l'objet étudié, de ses enjeux et des références théoriques sur le sujet, et convaincre des chercheur·e·s invité·e·s de participer à des séances du séminaire. Les financements du CESSP peuvent financer des repas, des pauses café, mais peuvent également être utiles pour les frais de transports/hôtels pour des invité·e·s n'habitant pas en région parisienne.

Organiser et animer un séminaire sont des expériences particulièrement enrichissantes et ouvertes à tou·te·s !

Pour plus d'informations à ce sujet et sur les démarches à effectuer pour les demandes de financement, vous pouvez vous adresser à vos élu·e·s représentant·e·s des doctorant·e·s et des axes à l'adresse : repdoccessp@gmail.com.

2. Ateliers

L'atelier des doctorant·e·s, suspendu depuis 2018, proposait des séances très diverses tant sur le plan du format d'intervention que sur celui des thématiques : de la présentation des difficultés de terrain rencontrées au cours des premiers mois au commentaire d'un chapitre en cours de rédaction par exemple, mais aussi des séances qui pourraient être davantage axées sur des problématiques méthodologiques (socio-historiques ou quanti) ou sur la cuisine de la recherche par exemple.

Les séances de cet atelier de doctorant·e·s se fondaient donc sur l'intervention d'un·e ou de plusieurs d'entre nous et sur une lecture d'un texte fourni au préalable (par l'intervenant·e et/ou les organisateurs/trices) et qui pourra servir de fil directeur pour la discussion collective.

En 2024, un atelier de lecture entre doctorant·e·s en phase de rédaction a été organisé en petit comité.

Ateliers temporairement suspendus. Sentez-vous libre de vous en ressaisir en contactant les anciens responsables ou vos représentant·e·s !

D. Enquêtes collectives

1. Enquête collective Parcoursup

Une enquête collective autour de Parcoursup est menée par Delphine Dulong et Anne Catherine Wagner. Si vous souhaitez intégrer ce groupe de travail, n'hésitez pas à contacter les chercheuses référentes.

2. Participer à une enquête collective au CESSP

Les enquêtes collectives sont fréquentes et annuelles au sein du laboratoire. Elles peuvent dépendre d'un projet ANR (Agence nationale de la recherche), d'initiatives individuelles, interindividuelles, ou collectives. Elles naissent bien souvent de groupes de travail préexistant et il n'est pas toujours facile de savoir comment en intégrer une, ni combien exactement sont en cours au sein des diverses entités. Si vous souhaitez vous informer ou nous informer d'enquêtes collectives en cours, n'hésitez pas à nous écrire à repdoccessp@gmail.com !

Les enquêtes annuelles permettent de recueillir les productions scientifiques pour les analyser. Quelques rubriques demandées :

- Publication dans une revue internationale avec comité de lecture
- Monographie, participation à un ouvrage collectif ou actes
- Articles dans une revue
- Direction de revue
- Auteurs et Co-auteurs
- Titres des publications
- Année de publication
- Communications dans un congrès
- Ouvrages
- Chapitres d'ouvrages
- Interventions dans les médias
- Organisations de colloques
- Financements des contrats doctoraux

E. Ateliers de l'EHESS

1. Ateliers et séminaires de langue

L'EHESS propose de nombreux ateliers visant à parfaire votre maîtrise des langues vivantes.
Ces ateliers sont ou bien affiliés comme ateliers au bureau des langues ou bien font simplement partie de la liste des séminaires de l'EHESS.
Le bureau des langues dispense des cours de « Langues étrangères appliquées aux sciences sociales : allemand, anglais, français langue étrangère (FLE) »

Le site du bureau des langues : http://bdl.hypotheses.org

2. Enseignements et séminaires de l'EHESS

Si vous ne le savez pas encore, nous vous rappelons que vous pouvez assister à tous les séminaires de l'EHESS.

Vous trouverez à cette adresse la liste des enseignements dispensés pour l'année 2025-2026 : https://enseignements.ehess.fr/2025-2026

N'hésitez pas si vous êtes intéressé·e·s !
Remarque : pour certains séminaires il suffit de se présenter au premier cours, pour d'autres il faut prendre contact avec l'enseignant·e en amont, tout est précisé dans la description des enseignements !